

**EVIDENCE**

OTTAWA, Thursday, February 8, 2024

The Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology met this day with videoconference at 11:31 [ET] to consider Bill S-252, An Act respecting Jury Duty Appreciation Week.

**Senator Ratna Omidvar** *Chair* in the chair.

[*Translation*]

**The Chair:** My name is Ratna Omidvar. I am a senator from Ontario and the Chair of the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology.

[*English*]

I would like to begin by welcoming members of the committee, witnesses and members of the public watching our proceedings. We should go around the table briefly and introduce ourselves to our audience starting with Senator Cordy on my left.

**Senator Cordy:** I'm Jane Cordy, senator from Nova Scotia and deputy chair of the committee.

[*Translation*]

**Senator Cormier:** René Cormier, from New Brunswick. Good morning.

[*English*]

**Senator Burey:** Sharon Burey from Ontario.

**Senator MacAdam:** Senator Jane MacAdam from Prince Edward Island.

[*Translation*]

**Senator Petitclerc:** Chantal Petitclerc, from Quebec.

[*English*]

**Senator McBean:** Senator Marnie McBean, Ontario.

**Senator Dasko:** Senator Donna Dasko, senator from Ontario.

[*Translation*]

**Senator Seidman:** Judith Seidman, from Quebec.

**TÉMOIGNAGES**

OTTAWA, le jeudi 8 février 2024

Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie se réunit aujourd'hui, à 11 h 31 (HE), avec vidéoconférence, pour étudier le projet de loi S-252, Loi instituant la Semaine d'appréciation de la fonction de juré.

**La sénatrice Ratna Omidvar** (*présidente*) occupe le fauteuil.

[*Français*]

**La présidente :** Je m'appelle Ratna Omidvar, je suis une sénatrice de l'Ontario et je suis la présidente de ce comité.

[*Traduction*]

J'aimerais pour commencer souhaiter la bienvenue aux membres du comité, aux témoins et aux membres du public qui regardent nos délibérations. Nous allons faire un tour de table rapidement afin de nous présenter. J'invite d'abord la sénatrice Cordy à le faire.

**La sénatrice Cordy :** Je suis Jane Cordy, sénatrice de la Nouvelle-Écosse et vice-présidente du comité.

[*Français*]

**Le sénateur Cormier :** René Cormier, du Nouveau-Brunswick. Bonjour.

[*Traduction*]

**La sénatrice Burey :** Sharon Burey, de l'Ontario.

**La sénatrice MacAdam :** Je suis la sénatrice Jane MacAdam, de l'Île-du-Prince-Édouard.

[*Français*]

**La sénatrice Petitclerc :** Chantal Petitclerc, du Québec.

[*Traduction*]

**La sénatrice McBean :** Je suis la sénatrice Marnie McBean, de l'Ontario.

**La sénatrice Dasko :** Donna Dasko, sénatrice de l'Ontario.

[*Français*]

**La sénatrice Seidman :** Judith Seidman, du Québec.

[English]

**The Chair:** Today, we begin our consideration of Bill S-252, An Act respecting Jury Duty Appreciation Week. Joining us today for our first panel is our colleague Senator Lucie Moncion, from Ontario, who is the sponsor of this bill. Thank you for joining us today, Senator Moncion. We will begin with opening remarks by you followed by questions by members of this committee. You know how this works, the floor is yours.

**Hon. Lucie Moncion, sponsor of the bill:** Colleagues, thank you for the opportunity to address the committee today on Bill S-252, An Act respecting Jury Duty Appreciation Week.

Every year, thousands of Canadians are called upon to fulfill jury duty. In 1989, I was one of them. I had been summoned and selected to serve as juror number one on a first degree murder trial. This experience had tremendous impacts on me and my family.

While I felt isolated for a long time, I've come to realize over the past few years that numerous former jurors share a similar experience.

[Translation]

Here are a few examples of the difficulties frequently encountered by jurors.

Jury duty can be mentally taxing, even leading to symptoms of post-traumatic stress disorder, or PTSD.

Lack of financial support, particularly for those less well off, is a major stress factor and has a negative impact on jury representation and diversity.

Employers often underestimate the challenges faced by employees summoned for jury duty, and the support they provide proves insufficient.

Provincial and territorial compensation is inadequate and does not cover the lost income and expenses associated with jury duty.

After the trial, jurors are expected to resume a normal life as if a trial had not taken place, as if they had been paid for a vacation of several days or even weeks, without regard to their state of mind or mental health.

[Traduction]

**La présidente :** Nous entreprenons aujourd'hui notre étude sur le projet de loi S-252, Loi instituant la Semaine d'appréciation de la fonction de juré. Pour la première partie de notre réunion, nous accueillons notre collègue, la sénatrice Lucie Moncion, de l'Ontario, qui est marraine du projet de loi. Nous vous remercions de vous joindre à nous aujourd'hui, sénatrice Moncion. Vous savez comment nous procédons. Vous avez la parole.

**L'honorable Lucie Moncion, marraine du projet de loi :** Chers collègues, je vous remercie de me donner l'occasion de témoigner devant le comité aujourd'hui au sujet du projet de loi S-252, Loi instituant la Semaine d'appréciation de la fonction de juré.

Chaque jour, des milliers de Canadiens sont appelés à s'acquitter de cette fonction. En 1989, j'ai été l'une d'entre eux. J'ai été assignée et choisie pour être jurée dans un procès pour meurtre au premier degré. Cette expérience a eu des conséquences très importantes sur moi et sur ma famille.

Alors que je me suis sentie isolée pendant longtemps, j'ai réalisé au cours des dernières années que de nombreux autres jurés avaient vécu une expérience semblable à la mienne.

[Français]

Voici quelques exemples des difficultés fréquemment rencontrées par les jurés.

La fonction de juré peut être mentalement éprouvante, voire entraîner des symptômes du trouble de stress post-traumatique (TSPT).

Le manque de soutien financier, en particulier pour les personnes les moins bien nanties, est un facteur de stress important et a un impact négatif sur la représentation et la diversité au sein des jurés.

Les employeurs sous-estiment souvent les défis auxquels sont confrontés les employés convoqués pour être jurés, et le soutien qu'ils leur apportent s'avère insuffisant.

Les indemnités accordées par les provinces et les territoires sont insuffisantes et ne couvrent pas les pertes de revenus et les dépenses qui sont associées à la fonction de juré.

Après le procès, on s'attend à ce que les jurés reprennent une vie normale comme si un procès n'avait pas eu lieu, comme si on leur avait payé des vacances de plusieurs jours, voire de plusieurs semaines, sans égard à leur état d'esprit ou à leur santé mentale.

[English]

Colleagues, conversations about removing these barriers for a more inclusive and equitable jury system are imperative. Bill S-252 would serve as a foundation for the fostering of more supportive environments. Based on my experience, conversations with former jurors and stakeholders and the insights provided by the other place's Standing Committee on Justice and Human Rights in their report entitled, *Improving Support for Jurors in Canada*, I have come to understand that leadership at a federal level and nationwide support for jurors is not only essential but also desperately needed.

As senators, we have the privilege of introducing bills to proclaim a national week. Bill S-252 is the next important step to propel jury duty issues to the forefront once a year.

Signalling federal leadership would encourage collaborative efforts of organizations, courts and provincial and territorial governments in implementing the recommendations outlined in the report, and would reflect the scope and significance of these citizens' contribution to the Canadian justice system. In a nutshell, Bill S-252 proposes that Jury Duty Appreciation Week be recognized annually in Canada during the second week of May. It's a very simple and straightforward proposal.

[Translation]

The preamble provides a context for understanding the purpose of this bill: it recognizes that thousands of Canadians serve as jurors every year, and that jury duty is a crucial part of our justice system and democracy. This recognition fosters a sense of value and importance that could help jurors feel recognized for their contributions.

The preamble also draws attention to the link between the well-being and mental health of jurors and the proper functioning of our justice system. Indeed, anyone charged with a criminal offence punishable by at least five years' imprisonment has the right to be tried by a jury.

Finally, it states that the bill must serve to educate, inform and engage citizens, organizations, the justice system and provincial, territorial and federal governments, promoting awareness and understanding of the complexities associated with fulfilling this civic duty.

[Traduction]

Chers collègues, il est impératif de discuter de l'élimination de ces obstacles pour un système de jury plus inclusif et équitable. Le projet de loi S-252 servirait de base pour favoriser des environnements plus favorables. En me fondant sur mon expérience, mes conversations avec d'anciens jurés et des intervenants, et sur les réflexions du Comité permanent de la justice et des droits de la personne de l'autre endroit dans son rapport intitulé *Mieux soutenir les jurés au Canada*, j'en suis venu à comprendre que le leadership à l'échelle fédérale et à l'échelle nationale pour les jurés est non seulement essentiel, mais aussi absolument nécessaire.

En tant que sénateurs, nous avons le privilège de présenter des projets de loi pour proclamer une semaine nationale. Le projet de loi S-252 représente une prochaine étape importante en vue de mettre de l'avant les questions relatives au devoir de juré une fois par année.

Le leadership fédéral encouragerait les organisations, les tribunaux et les gouvernements provinciaux et territoriaux à déployer des efforts concertés pour mettre en œuvre les recommandations énoncées dans le rapport et refléterait la portée et l'importance de la contribution de ces citoyens au système de justice canadien. En gros, le projet de loi S-252 propose que la Semaine d'appréciation de la fonction de juré soit reconnue annuellement au Canada au cours de la deuxième semaine de mai. C'est une proposition très simple et directe.

[Français]

Le préambule offre un contexte permettant de comprendre l'objectif de ce projet de loi : il reconnaît que des milliers de Canadiens sont jurés chaque année et que la fonction de juré constitue un élément crucial de notre système de justice et de notre démocratie. Cette reconnaissance favorise un sentiment de valeur et d'importance qui pourrait aider les jurés à se sentir reconnus pour leurs contributions.

Le préambule attire également l'attention sur le lien entre le bien-être et la santé mentale des jurés et le bon fonctionnement de notre système judiciaire. En effet, toute personne accusée d'une infraction pénale passible d'une peine d'emprisonnement d'au moins cinq ans a le droit d'être jugée par un jury.

Enfin, il précise que le projet de loi doit servir à éduquer, informer et engager les citoyens, les organisations, le système judiciaire et les gouvernements provinciaux, territoriaux et fédéraux, en favorisant la prise de conscience et la compréhension des complexités associées à l'accomplissement de ce devoir civique.

[English]

I will now briefly touch on the role of the federal government with respect to jury duty. Justice is a shared jurisdiction. The 2018 report *Improving Support for Jurors in Canada* envisions the federal government leading a coordinated, evidence-based approach to juror support. For this position, the Minister of Justice and federal government had the core of each recommendation aligning with the intent of Bill S-252.

To illustrate, the report recommends federal funding and the sharing of best practices with provinces and territories. Moreover, it underscores the significance of raising awareness about the potential impact of legal proceedings on the mental health of jurors, proposing training programs for judges, coroners and judicial officials.

It is crucial for the federal government to fulfill its responsibilities concerning jury duty, and the bill provides an effective means to do so while respecting the administration of justice by provinces and territories. I trust this has provided a helpful introduction to the examination of legislation by the committee, and I would be pleased to answer any questions you may have. Thank you.

**The Chair:** Thank you very much, Senator Moncion. We have heard you in the chamber a number of times on this issue, so we're well aware of what you are proposing.

Let me kick off by asking you a question: Why a week? Why not a day? Why not a month, and why May?

**Senator Moncion:** Why a week? Because in a day, you don't have enough time. We find there isn't enough time to bring the issues to the forefront of people being aware of what is happening within the jury system in Canada.

When you become a juror, you get to be on jury duty, you have no idea what you are getting yourself into. I remember I was 31 years old in 1989, and I was a mother of two small children at the time. I was called to go to court and be chosen or be picked for jury duty. I had absolutely no idea how it was done. I had no idea what it would entail. My employer did not know what this would entail for consuming time and all this.

Having a week gives time to look at all of these issues and bring them to the forefront with different advertisements and different items that can be used to bring awareness to what jury duty is.

The other part of your question was "why May?" In some jurisdictions in the United States, that week is already recognized and has been for a number of years. In other states, they

[Traduction]

Je vais maintenant parler brièvement du rôle du gouvernement fédéral en ce qui concerne les fonctions de juré. La justice est une compétence partagée. Le rapport de 2018 intitulé *Mieux soutenir les jurés au Canada* envisage que le gouvernement fédéral dirige une approche coordonnée et fondée sur des données probantes en matière de soutien aux jurés. Ainsi, le ministre de la Justice et le gouvernement fédéral sont au cœur de chacune des recommandations, ce qui correspond à l'intention du projet de loi S-252.

À titre d'exemple, le rapport recommande un financement fédéral et la mise en commun des pratiques exemplaires avec les provinces et les territoires. De plus, il souligne l'importance de la sensibilisation à l'égard des répercussions potentielles des procédures judiciaires sur la santé mentale des jurés en proposant des programmes de formation pour les juges, les coroners et les fonctionnaires judiciaires.

Il est essentiel que le gouvernement fédéral s'acquitte de ses responsabilités en ce qui concerne les fonctions de juré, et le projet de loi fournit un moyen efficace de le faire tout en respectant l'administration de la justice par les provinces et les territoires. J'espère vous avoir présenté une introduction utile en vue de l'examen du projet de loi par le comité, et serai heureuse de répondre à vos questions. Merci.

**La présidente :** Merci beaucoup, sénatrice Moncion. Nous vous avons entendue sur le sujet à plusieurs reprises; nous savons donc très bien ce que vous proposez.

J'aimerais pour commencer vous poser une question : pourquoi une semaine? Pourquoi pas un mois, et pourquoi en mai?

**La sénatrice Moncion :** Pourquoi une semaine? Parce qu'une journée n'est pas assez. Il n'y a pas assez de temps pour mettre les enjeux au premier plan afin que les gens soient au courant de ce qui se passe dans le système de jury au Canada.

Lorsqu'on devient juré, on n'a aucune idée de ce qui nous attend. J'avais 31 ans en 1989 et j'étais mère de deux jeunes enfants. J'ai été appelée à me présenter et j'ai été choisie pour faire partie d'un jury. Je n'avais absolument aucune idée de la façon dont les choses se passaient. Je ne savais pas à quoi m'attendre. Mon employeur n'avait aucune idée de tout le temps que j'aurais à consacrer à cette tâche.

Une semaine de sensibilisation nous donne le temps d'examiner toutes ces questions et de les mettre à l'avant-plan par l'entremise de publicités et d'autres mesures pour sensibiliser les gens à la fonction de juré.

Vous m'avez aussi demandé pourquoi tenir la semaine en mai. Dans certaines administrations des États-Unis, cette semaine est déjà reconnue, et ce, depuis plusieurs années. Dans d'autres

recognize one day here, one day there. For us, it's aligning with what is being done in other jurisdictions and comparing to the United States.

The last answer on this one would be that, often, like us in the Senate, we try to wrap up our files before the summer. It's one of the situations with the courts where they try to end trials during the month of May. So it brings all of these items together so that jury week could be a valuable time to bring awareness and to recognize that week in May.

**The Chair:** Thank you, Senator Moncion. I suspect each one of us around this table has been a juror. It's an expression of citizenship. It's a valuable experience, and no doubt we'll have lots of questions for you.

Colleagues, as usual, you have five minutes for both question and answer. The first question goes to the deputy chair.

**Senator Cordy:** I've never been on a jury.

Thank you very much for bringing this bill forward. When I first heard that you were bringing it forward, when you spoke and said you would be speaking on it two days hence, I thought, "That's nice, but what does it really mean?" Then I heard your speech, and I started thinking about people I know who had served on juries. Some were certainly more challenging than others, hearing about things that you would never envision happen in our society, but they do. So thank you very much for doing that.

What do you think having a week will mean to Canadians who have served on a jury and to Canadians who have not served on a jury? What will that mean to Canadians overall — those who have and those who haven't served on juries? How will it make things better? As a former teacher, perhaps I should ask this: How will it educate them about what is going to happen?

**Senator Moncion:** Thank you for the question. It's an important one.

The first thing I will say is that the next panel you will have will be from the Canadian Juries Commission. I had the privilege, at some point, of sitting on focus groups that they were doing with former jurors. A common thread among former jurors is that they have no way of expressing our concerns and feelings. We have to keep the secrecy rule. We were not, until recently, allowed to speak to a psychologist or psychotherapist because most of them did not want to handle our cases because of mistrials that could happen.

États, on reconnaît une journée ici, une journée là. Pour nous, il s'agit de miser sur ce qui se fait dans d'autres pays et aux États-Unis.

Ma dernière réponse à vos questions serait la suivante : tout comme le fait le Sénat avant l'été, les tribunaux tentent de clore les dossiers au mois de mai. C'est donc un moment important pour sensibiliser la population à la question et reconnaître le travail des jurés.

**La présidente :** Merci, sénatrice Moncion. Je crois que tous les sénateurs autour de la table ont déjà été jurés. C'est une expression de la citoyenneté. C'est une expérience incomparable et je suis certaine que nous aurons beaucoup de questions à vous poser.

Chers collègues, comme à l'habitude, vous disposez de cinq minutes pour poser vos questions et entendre les réponses. Nous allons d'abord entendre la vice-présidente.

**La sénatrice Cordy :** Je n'ai jamais fait partie d'un jury.

Merci beaucoup d'avoir présenté ce projet de loi. Lorsque j'ai appris que vous alliez le présenter, je me suis dit : « C'est bien beau, mais qu'est-ce que cela signifie vraiment? » Ensuite, j'ai entendu votre discours et j'ai pensé aux gens que je connais et qui ont dû s'acquitter de cette fonction. Certaines expériences étaient certainement plus difficiles que d'autres. On entend parfois parler de choses que l'on ne croyait pas possibles dans notre société, mais elles se produisent. Alors, merci beaucoup de l'avoir fait.

Selon vous, que signifiera cette semaine pour les Canadiens qui ont fait partie d'un jury et pour ceux qui n'en ont pas fait partie? Qu'est-ce que cela signifiera pour les Canadiens en général? En quoi cette semaine permettrait-elle d'améliorer les choses? En tant qu'ancienne professeure, je devrais peut-être poser la question suivante : quels enseignements pourrions-nous tirer de cette semaine?

**La sénatrice Moncion :** Je vous remercie de la question. Elle est importante.

La première chose que je dirai, c'est que la Commission des jurés canadiens fera partie du prochain groupe de témoins. J'ai eu le privilège de participer à des groupes de discussion qu'elle a organisés avec d'anciens jurés. Nous avons tous une chose en commun : nous n'avions aucun moyen d'exprimer nos préoccupations et nos sentiments. Nous devons respecter la loi du secret. Jusqu'à récemment, nous n'étions pas autorisés à parler de notre expérience à un psychologue ou à un psychothérapeute parce que la plupart d'entre eux ne voulaient pas nous prendre en charge en raison de la possibilité d'en venir à un procès nul.

So for them, being on a jury and hearing the story from others brings a connection between us. We find that we're not the only ones who feel like this and what we are feeling. It is different situations, like being afraid to go back to work, walk the streets or watch violent movies. To this day, I cannot watch violent movies. I find that the ease of killing that you see in movies is not associated — it's a disconnect from when you see a real person. Anyways. These pictures stay with you. So that's the first thing I would say to people who have been on jury duty: The pictures stay with you.

For people who have not been on jury duty, they don't know what it is. Employers don't know what it entails. With providing information — and then once you become a juror, what is it going to mean in terms of time and cost? There are costs associated with the work that you're going to do. We need to give information to people on mental health and access to justice. It's also to promote our judicial system and how it works. People are not aware.

If you are not a lawyer, a judge or not associated with a court, you don't know how it works. So there's information for people who have never been jurors, and then there's the information for people who have been jurors on jury duty as well as how they can share information among each other. I think that's important.

**Senator Cordy:** I'm pleased. I remember when the change came through where people could at least speak to a medical professional. Before that time, I can't imagine what people were going through, not being able to talk about it to family or a professional. So that's a positive thing.

Do you think this will help us to go one step further so that people will have a better understanding that what they're undergoing is actually a pretty normal process for anybody who has been on a certain type of jury?

**Senator Moncion:** Yes.

First, the secrecy rule was just related to what was being discussed in deliberations once the jury was sequestered, but what was happening was that psychologists and psychotherapists would not want to deal with any former juror because of that secrecy rule. We could talk about everything except what happened in the deliberation room. But because they could not see the difference between how we were feeling and what the connection was, they were refusing, systematically, to meet with anyone who had been a former juror. That's the first thing.

The second thing is awareness. It's bringing awareness to how it works in Canada and awareness to what it entails. For people who have been former jurors, it's the awareness that they're not the only ones who are suffering the way they are suffering. For Canadians who have not been there, you have to make a conscious decision to be a juror. You are not given that

Pour eux, le fait de faire partie d'un jury et d'entendre l'histoire d'autres personnes crée un lien entre nous. Nous avons réalisé que nous ne sommes pas les seuls à ressentir ce que nous ressentons. Les situations peuvent varier. Certains ont peur de retourner au travail, de marcher dans la rue ou de regarder des films violents. Je suis toujours incapable de regarder de tels films à ce jour. Je trouve que la facilité de tuer dans les films n'est pas associée à des personnes réelles. Bref. Ces images restent gravées dans votre mémoire. C'est la première chose que je dirais à ceux qui ont fait partie d'un jury : ces images restent gravées dans votre mémoire.

Ceux qui n'ont jamais fait partie d'un jury ne comprennent pas ce que c'est. Les employeurs ne savent pas ce que cela implique. Quels renseignements peut-on donner? Qu'en est-il du temps et des coûts associés à la fonction de juré une fois qu'on a été sélectionné? Il y a des coûts associés à ce travail. Il faut informer les gens sur la santé mentale et l'accès à la justice. Nous devons également promouvoir notre système judiciaire et son fonctionnement. Les gens ne sont pas au courant.

À moins d'être avocat, juge ou associé à un tribunal, vous ne savez pas comment cela fonctionne. Il y a l'enjeu des informations pour ceux qui n'ont jamais été jurés et l'enjeu des informations que les jurés peuvent échanger entre eux. Je pense que c'est important.

**La sénatrice Cordy :** Je suis heureuse de vous l'entendre dire. Je me souviens lorsque le changement est survenu, permettant au moins aux gens de parler à un professionnel de la santé. Je ne peux pas imaginer ce qu'ils vivaient avant cela. Ils ne pouvaient pas parler à leur famille ou à un professionnel. Il s'agit donc d'un point positif.

Pensez-vous que cela nous aidera à faire un pas de plus pour faire comprendre aux gens que ce qu'ils vivent est en fait tout à fait normal pour un ancien juré?

**La sénatrice Moncion :** Oui.

Je tiens tout d'abord à préciser que la règle du secret ne s'appliquait qu'aux délibérations des jurys séquestrés, mais les psychologues et les psychothérapeutes ne voulaient quand même pas avoir affaire à un ancien juré en raison de cette règle. Nous aurions pu parler de tout, sauf de ce qui s'était passé dans la salle de délibération, mais ils ne voyaient pas la différence. Ils ne comprenaient pas nos émotions ou le lien. Ils refusaient systématiquement de rencontrer toute personne ayant déjà été juré. Voilà pour le premier point.

Vient ensuite l'enjeu de la sensibilisation. La population doit prendre conscience de la manière dont le système fonctionne au Canada et de ce qu'il implique. Les anciens jurés doivent réaliser qu'ils ne sont pas les seuls à souffrir comme ils souffrent. Les Canadiens qui n'ont pas exercé ce rôle... Il faut pouvoir prendre la décision consciente d'être juré. Or, cette possibilité ne vous

opportunity when you go to the courthouse and are selected. At 31 years old, I had led a sheltered life here in Ottawa. I had never been close to the police or anything judicial. I was a mother of two young children, and I was juror one, selected. I sat there and said, “Okay. What now?” It starts, and I can’t get out of it until the end of the trial. It was a six-week trial. For me, it was extremely long.

**Senator Seidman:** Thank you very much, Senator Moncion. I have not been a juror, but my mother was. I remember the trauma because she also led a sheltered life. She had three young kids, and she suddenly found herself in a murder trial that went on for weeks. I remember how difficult it was. There’s no question about that. So this touches a bit of a nerve because it brings back those memories for me.

If I understand correctly, this week would be a time for public awareness and education, not only to help people who have been jurors but also to make potential jurors more aware of what they’re about to face. It’s extremely valuable that somebody knows what they’re about to face if they become a juror, but in bringing those issues to the forefront, would it then also have unintended consequences such as in deterring people from becoming jurors? It might not necessarily be a bad thing, but it could potentially create undue worry on the part of people to take on that responsibility.

**Senator Moncion:** Thank you for the question, and it’s a very good question.

There are a lot of people who should not be jurors because of different reasons. Some don’t have the financial means to be jurors. Once you are a juror, even though your employer has responsibilities toward the employee who is being called for jury duty, some might be impacted in their work environment in many different ways. That’s one thing. For people who don’t have the financial means, this could make their situation even worse.

People with prevailing mental issues could be impacted even more by jury duty. At some point, you need to be able — and the system doesn’t give you this opportunity — to make a conscious decision.

When I went to the courthouse the first day, I think there was about 35 people. Before I was chosen — and I was the first one to be chosen — there were about 30 people — men, women, doctors and what not — who were getting up to the microphone and saying things like, “I can’t be selected because I’m going hunting for a week; I can’t be selected because my work environment doesn’t permit it.” All kinds of excuses were provided, and the judge would say to them — to the hunter, for example — “Sit down.” To the one who said their professional situation didn’t permit it, he would say, “Sit down.” For family

est pas offerte lorsque vous vous rendez au palais de justice et que vous êtes sélectionné. J’avais 31 ans, et j’avais mené une vie protégée à Ottawa jusque là. Je n’avais jamais été près du milieu policier ou judiciaire. J’étais mère de deux jeunes enfants et j’ai été la première jurée sélectionnée. Je me suis assise dans la salle et je me suis dit : « d’accord. Il se passe quoi maintenant? » Le procès a commencé, et je ne pouvais pas partir avant la fin. Il a duré six semaines, et j’ai trouvé cela extrêmement long.

**La sénatrice Seidman :** Merci beaucoup, sénatrice Moncion. Je n’ai jamais été jurée, mais ma mère l’a été. Je me souviens du traumatisme qu’elle a subi parce qu’elle aussi avait mené une vie protégée jusque-là. Elle avait trois jeunes enfants et s’est soudainement retrouvée dans un procès pour meurtre qui a duré des semaines. Je me souviens à quel point c’était difficile. Cela ne fait aucun doute. C’est pourquoi cette histoire me touche. Elle me rappelle des souvenirs.

Si je comprends bien, cette semaine serait l’occasion de sensibiliser et d’éduquer la population, non seulement pour aider ceux qui ont été jurés, mais aussi pour sensibiliser les jurés potentiels à ce qu’ils affronteraient. Il serait extrêmement utile que les gens sachent à quoi s’attendre si jamais ils devenaient jurés. Cela dit, se pourrait-il que soulever ces questions génère des conséquences imprévues? Cela ne pourrait-il pas en dissuader certains d’être jurés, par exemple? Cette idée n’est pas nécessairement mauvaise, mais cela pourrait créer des inquiétudes excessives chez certains à propos de cette responsabilité.

**La sénatrice Moncion :** Je vous remercie de la question. Elle est excellente.

De nombreuses personnes ne devraient pas être jurées pour diverses raisons. Certains n’ont pas les moyens financiers d’être jurés. Quand vous devenez juré, votre employeur a des responsabilités à votre égard, mais cela ne veut pas dire pour autant que votre environnement de travail ne sera pas perturbé de diverses façons. C’est une chose. Ceux qui n’ont pas les moyens financiers d’être jurés pourraient voir leur situation s’aggraver.

Ceux qui souffrent de troubles mentaux importants pourraient être encore plus affectés par le travail de juré. Il faut pouvoir prendre une décision consciente. Or, le système ne nous permet pas de le faire.

Lorsque je me suis rendue au palais de justice le premier jour, je pense qu’il y avait environ 35 personnes. Avant que je ne sois choisie — et j’ai été la première à l’être —, il y avait une trentaine de personnes — hommes, femmes, médecins et autres — qui prenaient le micro et disaient des choses comme : « je ne peux pas être choisi parce que je vais à la chasse pendant une semaine; je ne peux pas être choisi parce que mon environnement de travail ne le permet pas ». J’ai entendu toutes sortes d’excuses. Le juge a dit au chasseur de s’asseoir. Idem pour la personne qui avait dit que sa situation professionnelle ne

issues, like me — and I didn't get up to provide any excuse — you were getting a, "Sit down." Whatever your situation, you were being told to sit down. But what that did was that when the lawyers were choosing the jurors, they were not choosing the people who had gone up and given an excuse. Then when I was chosen, I said to myself, I should have given the excuse of being a mother of two small children. But I didn't.

Being on jury duty was a tremendous experience. Although there was post-traumatic stress disorder, or PTSD, just by being a juror, you get to understand the judicial system at a level that I would never have had the opportunity to learn because I did not study law. There are good things about being on jury duty, but there are also consequences.

What happened over time is that the system has created victims because if you suffer from PTSD — and PTSD doesn't appear the first day, it appears within a few months of you finishing the work. You become a victim of the system. I think that our judicial system doesn't want to do that, but it's been doing that for years and years.

I think there is a point where we have to understand how the system works and how it affects different people. I'll give you another example. Judges, lawyers and clerks all have access to mental health professionals in their work environment. Jurors were the only ones who didn't. We had to live with all of these items. Awareness and unintended consequences; there's quite a list.

**Senator Seidman:** Thank you. That in itself was an educational experience for all of us, so thank you for that.

When you talk about financial consequences — and I think it's important. You can imagine someone having to leave their work for six weeks on an important trial and not have their salary. The point I want to make is that there are provincial discrepancies around this. I know that jurors in Quebec receive \$103 for every day or half-day of service. In Ontario, it's different, the first ten days are unpaid. Jurors in B.C. receive \$20 a day for the first — just to show that there are very big discrepancies. Would this piece of legislation somehow attempt to deal with that? I'm not sure how if you just have an awareness week.

**Senator Moncion:** I think it would bring awareness to it. Just so you know, when I was on jury duty in 1989, the Ontario amounts that were provided then are still the same amount today. For the first ten days, you received nothing, you got \$40 a day after 39 days of sitting and then you were receiving \$142 after that. I was lucky enough to have an employer who had provisions for jury duty, but the money that I received, I had to pay back to my employer. The expenses that I had, I had to pay out of my own pocket. Getting to the courthouse, babysitting

lui permettait pas d'être jurée. Il a dit la même chose à ceux qui avaient évoqué des problèmes familiaux. J'en avais aussi, mais je ne me suis pas levée pour donner cette excuse. Peu importe leur situation, les jurés potentiels se sont fait dire de s'asseoir. Or, les avocats n'ont pas choisi ceux qui s'étaient levés pour donner une excuse lors de la sélection des jurés. Lorsque j'ai été choisie, je me suis dit que j'aurais dû donner l'excuse d'être mère de deux jeunes enfants. Mais je ne l'ai pas fait.

Mon expérience de jurée a été extraordinaire. Malgré le syndrome de stress post-traumatique, le simple fait d'être jurée m'a permis de comprendre le système judiciaire à un niveau qui m'aurait été inaccessible autrement puisque je n'ai pas fait d'études en droit. Il y a des avantages à être juré, donc, mais il y a aussi des conséquences.

Le système a créé des victimes au fil du temps. Si vous développez un syndrome de stress post-traumatique — qui n'apparaît pas dès le jour un, mais plutôt dans les mois suivant la fin du procès —, vous devenez une victime du système. Je ne crois pas que ce soit l'objectif du système judiciaire, mais c'est ce qu'il fait depuis des années.

Je pense qu'il serait important de comprendre comment le système fonctionne et comment il affecte différentes personnes à un certain point. Je vais vous donner un autre exemple. Les juges, les avocats et les greffiers ont tous accès à des professionnels de la santé mentale dans leur milieu de travail. Les jurés sont les seuls à ne pas y avoir accès. Or, nous voyons et entendons les mêmes choses. On parle de sensibilisation et de conséquences imprévues, mais la liste d'enjeux est longue.

**La sénatrice Seidman :** Merci. Vous nous avez appris des choses, et je vous en remercie.

Vous avez parlé de conséquences financières, et je trouve cela important. Quelqu'un pourrait devoir s'absenter de son travail pendant six semaines pour un procès important et ne pas toucher son salaire pendant ce temps. J'en viens aux différences entre les provinces. Je sais que les jurés du Québec reçoivent 103 \$ pour chaque journée ou demi-journée de service. En Ontario, c'est différent. Les 10 premiers jours ne sont pas rémunérés. En Colombie-Britannique, les jurés reçoivent 20 \$ par jour pour les premiers jours. La situation varie énormément d'une province à l'autre. Tenteriez-vous d'y remédier avec ce projet de loi? Je ne sais pas comment on pourrait remédier à la situation si l'on se contente d'organiser une semaine de sensibilisation.

**La sénatrice Moncion :** Je pense que cela permettrait de sensibiliser la population à cette question. Vous savez, lorsque j'étais jurée en 1989, les montants versés en Ontario étaient les mêmes. On ne recevait rien pendant les 10 premiers jours, puis on recevait 40 \$ par jour après 39 jours de service et 142 \$ par la suite. J'ai eu la chance d'avoir un employeur qui avait prévu des dispositions pour les fonctions de juré, mais j'ai dû rembourser l'argent que je recevais à mon employeur. J'ai engagé des dépenses que j'ai payées de ma poche. J'ai dû payer mes frais de

fees, whatever I had to pay, that came out of my own pocket. That is, what, 35 years old now? For the past 35 years — and maybe longer — this hasn't changed very much in Ontario.

Having provinces compare and understanding that there's a cost associated to people who become jurors is important. I find that \$40 a day for someone who doesn't have the means is — and I'm not saying that we should be getting paid a lot of money to be on jury duty, but we have to fine the right balance and it should be about the same across the country.

**Senator Seidman:** Again, it's eye opening to listen to this. Hopefully, if we're being educated just in one meeting sitting here with you, this kind of approach would be a huge opportunity to educate the public and maybe have some kind of advocacy, in fact, for people who are going to become jurors. Thank you, it's important. I appreciate it.

[Translation]

**Senator Cormier:** Thank you, Senator Moncion, for such an important bill. I'd like to begin by saying that you've shown how our personal experiences can serve all Canadian citizens. I find it a learning experience both for us as senators and for all citizens, and I thank you already for that.

Of course, this awareness week is extremely important. Indeed, what we've been hearing since the beginning of our conversation, and what we heard at the second reading stage and in your presentation, is that there is an awareness and education objective. There's also an objective of training and funding, so it's important to work with federal and provincial responsibilities. In fact, you said the following in your speech at second reading:

The annual recognition of jury duty would help encourage and promote ongoing and timely conversations between the federal government, the provinces and territories and the various stakeholders about the importance of improving support for jurors across Canada.

Here's my question, which is fairly broad: on the day this week becomes official, what will be the priority work to be done, who should do it and how should it be done, knowing that you're a very organized senator? I'll say this: we often oppose awareness days or national days to recognize one thing or another, but the real challenge is: who will take charge of this, where will the funding come from, and how will the federal government act in relation to this awareness week? If you had a

déplacement jusqu'au palais de justice, les frais de gardiennage, etc. Cela fait quoi, 35 ans, maintenant? Peu de choses ont changé depuis 35 ans — et peut-être même plus — en Ontario.

Il est important de comparer les provinces et de comprendre qu'il y a un coût associé au rôle de juré. Je trouve que 40 \$ par jour pour quelqu'un qui n'a pas les moyens d'être juré, c'est... Bon, je ne dis pas que nous devrions être payés grassement pour être jurés, mais il faudrait trouver un équilibre afin que la situation soit à peu près la même partout au pays.

**La sénatrice Seidman :** Je me répète, mais vous nous en apprenez beaucoup. Si nous en apprenons autant aujourd'hui au cours d'une seule réunion avec vous, j'espère que cela signifie que ce type d'approche serait une excellente occasion d'éduquer la population et peut-être aussi de défendre les intérêts des futurs jurés. Merci, c'est important. Je vous suis reconnaissante de votre présence et de votre témoignage.

[Français]

**Le sénateur Cormier :** Merci, sénatrice Moncion, pour ce projet de loi si important. Je dirais en introduction que vous montrez bien comment nos expériences personnelles peuvent servir l'ensemble des citoyens canadiens. Je trouve que c'est un apprentissage à la fois pour nous en tant que sénateurs et sénatrices et pour l'ensemble des citoyens, et je vous remercie déjà pour cela.

Évidemment, cette semaine de sensibilisation est extrêmement importante. En effet, ce qu'on entend depuis le début de notre conversation et ce qu'on a entendu à l'étape de la deuxième lecture et dans votre présentation, c'est qu'il y a un objectif de sensibilisation et d'éducation. Il y a aussi un objectif de formation et de financement, et il importe donc de travailler avec les responsabilités fédérales et provinciales. Vous avez d'ailleurs dit ce qui suit dans votre discours à l'étape de la deuxième lecture :

La reconnaissance annuelle des fonctions de juré contribuerait à favoriser et à promouvoir des conversations continues et opportunes entre le gouvernement fédéral, les provinces et les territoires et divers intervenants au sujet de l'importance d'améliorer le soutien aux jurés partout au Canada.

Voici ma question, qui est assez large : le jour où cette semaine sera officielle, quel sera le travail prioritaire à faire, qui devrait le faire et comment devrait-il être fait, sachant que vous êtes une sénatrice très organisée? Je dirai ceci : on s'oppose souvent aux journées de sensibilisation ou aux journées nationales pour reconnaître une chose ou une autre, mais le défi réel est le suivant : qui prendra cela en charge, d'où viendra le financement et comment le gouvernement fédéral agira-t-il par

work plan to table, what would it be, in a nutshell, to take into account all the issues that have been raised by your bill?

**Senator Moncion:** Thank you so much for your question. Senator Cormier, we're not waiting. The work has already been underway for several years. We started working on this file about five years ago. The first step was the recognition that jurors could talk to a health professional.

The next group of witnesses you're going to meet will be people who are part of the Canadian Juries Commission, which has a comprehensive training program. These people are already working with the Department of Justice. The commission's situation is still predicated on the funds needed to set up programs and do comprehensive work. So the work has already begun. The people who are doing this work are doing an exceptional job. They're also going to tell you about their situation, because they too have been jury members. There are programs already in place in British Columbia. Other programs are in the process of being established with the Canadian provinces. These are training programs available online.

We worked with the Department of Justice to fund the inception of these programs. The awareness week has been running informally for two years now. We've already started to raise awareness. The tools are increasingly specialized. The publicity surrounding the work done by the commission has also been heard in Europe, and there are European countries that are asking for an overview of the program and what is being put in place.

As far as the program is concerned, there is a component for jurors when they are called for jury duty. There's also a component for commissioners. When you're in court, jury members are looked after by commissioners, so commissioners also have training, to know how to help jurors understand the environment they're in, and to have indicators and tools if a juror doesn't seem to be doing well. A whole program is being developed and continues to progress.

In terms of a work plan, I'd say these people will be able to tell you where they're at. Rather, their biggest challenge is associated with funding their initiatives and the public relations work they're doing all over the provinces.

**Senator Cormier:** Thank you very much for this information. What is the position of the Canadian Bar? In your speech at second reading, you said that Jury Duty Appreciation Week is already recognized in Canada by various stakeholders and the federal government. Could you tell us more about these stakeholders? Like the American Bar Association, does the Canadian Bar Association formally recognize this week?

rapport à cette semaine de sensibilisation? Si vous aviez un plan de travail à déposer, quel serait-il, en résumé, pour tenir compte de l'ensemble des enjeux qui ont été soulevés par votre projet de loi?

**La sénatrice Moncion :** Je vous remercie tellement pour votre question. Sénateur Cormier, on n'attend pas. Le travail est déjà commencé depuis plusieurs années. On a commencé à travailler sur ce dossier il y a environ cinq ans. La première étape était la reconnaissance du fait que les jurés pouvaient parler à un professionnel de la santé.

Le prochain groupe de témoins que vous allez rencontrer sera constitué de gens qui font partie de la Commission canadienne des jurés, qui a un programme complet de formation. Ces gens travaillent déjà avec le ministère de la Justice. La situation de la commission est toujours associée aux fonds nécessaires pour mettre sur pied des programmes et faire un travail exhaustif. Le travail est donc déjà commencé. Les gens qui font ce travail font un boulot exceptionnel. Ils vont aussi vous parler de leur situation, parce qu'ils ont été membres de jury eux aussi. Il y a des programmes qui sont déjà en place en Colombie-Britannique. D'autres programmes sont en voie d'être établis avec les provinces canadiennes. Ce sont des programmes de formation accessibles en ligne.

On a travaillé avec le ministère de la Justice pour financer le début de ces programmes. Cela fait quand même deux ans que la semaine de sensibilisation existe de façon informelle. Il y a déjà de la sensibilisation qu'on a commencé à faire. Les outils sont de plus en plus spécialisés. La publicité qui se fait autour du travail accompli par la commission a aussi été entendue en Europe, et il y a des pays européens qui demandent d'avoir un aperçu du programme et de ce qui est mis en place.

En ce qui a trait au programme, il y a une composante pour les jurés lorsqu'ils sont appelés à devenir jurés. Il y a aussi une composante pour les commissaires. Lorsque vous êtes à la cour, les membres de jury sont pris en charge par des commissaires; les commissaires ont donc aussi une formation, pour savoir comment aider les jurés à comprendre l'environnement dans lequel ils se trouvent et pour avoir des indicateurs et des outils si un juré ne semble pas aller bien. Tout un programme est en élaboration et continue de progresser.

En fait de plan de travail, je vous dirais que ces gens pourront vous dire où ils en sont. Leur plus grand défi est plutôt associé au financement de leurs initiatives et au travail de relations publiques qu'ils sont en train de faire partout dans les provinces.

**Le sénateur Cormier :** Merci beaucoup pour cette information. Quelle est la situation du Barreau canadien? Dans votre discours à l'étape de la deuxième lecture, vous avez dit que la Semaine d'appréciation de la fonction de juré est déjà reconnue au Canada par diverses parties prenantes et par le gouvernement fédéral. Pourriez-vous préciser quelles sont ces parties prenantes? À l'instar de l'Association du barreau

**Senator Moncion:** That's a good question. I don't want to mislead you. I think the Canadian Bar Association is aware... I know they're aware of the problems associated with jurors leaving courtrooms and not being well. I couldn't tell you how much knowledge there is within the bar. I invite you to ask your question of the next group, who will be much more knowledgeable, as they work directly with the bar to implement this part on the recognition front.

**Senator Cormier:** Thank you. I have one last question for you, as a member of an official language minority community. Are you confident that, with this awareness week, jurors from official language minority communities will have access in both languages? You know the challenges we face in the justice system.

**Senator Moncion:** This is part of the funding conditions and everything associated with the documents that were developed.

**Senator Cormier:** Very well, thank you.

**Senator Petitclerc:** A huge thank you, Senator Moncion, for all the work you do. I'm not going to repeat what my colleagues have said, but thank you very much.

When we think of this bill, we think of an educational aspect, raising awareness. I sense that we also want it to have very concrete and quantitative impacts. Are we sufficiently aware of the potential impact on jurors at present? For example, do we know what kind of stress, anxiety and mental health challenges they face? It's hard to quantify. Do we have a basic picture? If not, could this week help find all those tools that, I expect, can then justify the creation of programs that are essential?

**Senator Moncion:** The basic picture, concretely, if you ask me for numbers and all that... We don't have that information, because it's never been calculated or retained by the courts. When you get to court, you become a juror, then you leave the court, and the last thing the judge tells you is not to talk about it. If you do, you can be found guilty of disclosing confidential information. That's the last message we get. We jurors don't even know if they kept data on how many men or women were on the jury. I never called the court back to say that I was feeling off balance, so I was never questioned. That was 35 years ago. Is it still like that today? Some trials have received a lot of media coverage. I don't think this information was quantified.

américain, est-ce que l'Association du Barreau canadien reconnaît formellement cette semaine?

**La sénatrice Moncion :** C'est une bonne question. Je ne veux pas vous induire en erreur. Je crois que l'Association du Barreau canadien est au courant... Je sais qu'ils sont au courant des problèmes associés aux jurés qui quittent les salles d'audience et qui ne sont pas bien. Je ne pourrais pas vous dire à quel point les connaissances au sein du barreau. Je vous invite à poser votre question au prochain groupe qui sera beaucoup plus au courant, car il travaille directement de concert avec le barreau pour mettre en place cette partie sur le plan de la reconnaissance.

**Le sénateur Cormier :** Merci. J'ai une dernière question pour vous, qui faites partie des communautés de langue officielle en situation minoritaire. Êtes-vous persuadée que, avec cette semaine de sensibilisation, les jurés faisant partie des communautés de langue officielle en situation minoritaire auront un accès dans les deux langues? Vous connaissez les défis que l'on rencontre dans le système de justice.

**La sénatrice Moncion :** Cela fait partie des conditions du financement et de tout ce qui est associé aux documents élaborés.

**Le sénateur Cormier :** D'accord, merci.

**La sénatrice Petitclerc :** Un énorme merci, sénatrice Moncion, pour tout le travail que vous faites. Je ne vais pas répéter ce que mes collègues ont dit, mais merci beaucoup.

Quand on pense à ce projet de loi, on pense à un côté éducatif, à la sensibilisation. Je sens qu'on veut aussi qu'il ait des impacts très concrets et quantitatifs. Sommes-nous assez au courant des impacts potentiels sur les jurés présentement? Par exemple, sait-on quelle sorte de stress, d'angoisse et de défis de santé mentale ils doivent affronter? C'est difficile à quantifier. Est-ce qu'on a un portrait de base? Sinon, est-ce que cette semaine pourrait aider à trouver tous ces outils qui — j'imagine — peuvent ensuite justifier la création de programmes qui sont essentiels?

**La sénatrice Moncion :** Le portrait de base, concrètement, si vous me demandez des nombres et tout cela... On n'a pas cette information, parce qu'elle n'a jamais été calculée ou retenue par les cours. Quand on arrive à la cour, on devient juré, puis on quitte la cour, et la dernière chose que le juge vous dit, c'est de ne pas parler de cela. Si vous parlez de cela, vous pouvez être reconnu coupable d'avoir divulgué de l'information confidentielle. C'est le dernier message que l'on a. Nous, les jurés, on ne sait même pas s'ils ont gardé des données sur le nombre d'hommes ou de femmes qui faisaient partie du jury. Je n'ai jamais rappelé la cour pour dire que j'avais des problèmes d'équilibre, donc je n'ai jamais été questionnée. C'était il y a 35 ans. Est-ce que c'est encore ainsi aujourd'hui? Certains procès ont été très médiatisés. Je ne pense pas que cette information ait été calculée.

When we started talking about the deliberative secrecy rule, little voices piped up all over Canada, and people started saying: me, me, me. When the commission was created, many of the professionals on the board, like psychologists, weren't interested in treating people with post-traumatic stress that was associated with jury duty, and they didn't have any statistics to provide either.

Your question is excellent, because we need to have a basic picture of how many Canadians may have been affected. The first basic picture we could draw up would involve going back 50 years to find the number of Canadians who served as jurors in Canada, to know how many people we're talking about... I think we're talking about millions of Canadians. We might not be talking about 35 million Canadians, but we might be talking about 1 million or 2 million Canadians.

There have been a lot of trials over the last 50 years. Each time, there is an impact on 12 people. If you do the math, that's twelve people a year for 50 years... We could try to obtain some statistics to be able to identify those who suffered from post-traumatic stress or... Some will finish a trial and have no problems, but we can't say. There were 12 of us at the trial I was on as a juror and I can't tell you if the single mother was affected by that. I don't know if the government employee who was there was affected either. I only know my own situation.

**Senator Petitclerc:** Can we go so far as to say that if we had a little more data like this, it would be a key tool? When we go to a government to say we need money for this program... We need to be able to quantify certain aspects to establish programs, have treatment and simply check up on people.

**Senator Moncion:** Your question is extremely important. Awareness is growing, and the courts have been aware for a long time. At the federal and provincial levels, people in the justice system are well aware of the problems this system creates for Canadians who are not defendants.

They're well aware of it, because when asked about training tools, they say they want and need them. Now that the tools are or will be available, we could count how many people use these tools to determine that our system is really being used. When I talk about the people using them, I don't just mean jurors, former jurors, commissioners, those being trained to serve. We could collect a lot of statistical data from the moment people start using the system. When someone is called for jury duty, or when they fill out the form, they could go and see and that would give us a better idea of how many Canadians are affected or using the tools. It would be proactive, not reactive.

Quand on a commencé à parler de la règle du secret du délibéré, de petits champignons ont poussé un peu partout au Canada, et les gens ont commencé à dire : moi, moi, moi. Quand la commission a été créée, beaucoup de professionnels faisant partie du conseil d'administration, comme les psychologues, n'étaient pas intéressés à traiter des gens souffrant de stress post-traumatique qui était associé à la fonction de juré et ils n'avaient pas de statistiques à donner non plus.

Votre question est excellente, parce qu'on a besoin d'avoir un portrait de base du nombre de Canadiens qui peuvent avoir été affectés. Le premier portrait de base qu'on pourrait avoir, ce serait de retourner il y a 50 ans et de trouver le nombre de Canadiens qui ont siégé comme jurés au Canada, pour savoir de combien de personnes on parle... Je pense qu'on parle de millions de Canadiens. On ne parle peut-être pas de 35 millions de Canadiens, mais on peut peut-être parler de 1 million ou de 2 millions de Canadiens.

Il y a eu beaucoup de procès au cours des 50 dernières années. Chaque fois, il y a un impact sur 12 personnes. Si on fait le calcul, une dizaine de personnes par année pendant 50 ans... On pourrait essayer d'obtenir certaines statistiques pour être en mesure d'identifier ceux qui ont souffert de stress post-traumatique ou... Certains vont terminer un procès et n'auront aucun problème, mais on ne peut pas le dire. Nous étions 12 au procès auquel j'ai participé comme jurée et je ne peux pas vous dire si la mère de famille monoparentale a été affectée par cela. Je ne sais pas si l'employé du gouvernement qui était là aussi a été affecté. Je ne connais que ma situation.

**La sénatrice Petitclerc :** Est-ce qu'on peut aller jusqu'à dire que si on avait un peu plus de données comme celles-là, ce serait un outil important? Quand on se présente devant un gouvernement pour dire qu'on a besoin d'argent pour ce programme... Il faut pouvoir quantifier certains éléments pour créer des programmes et avoir des soins et un minimum de suivi.

**La sénatrice Moncion :** Votre question est extrêmement importante. Il y a une prise de conscience, et elle existe depuis longtemps au sein des cours. Que ce soit à l'échelle provinciale ou fédérale, les gens du système de justice sont bien conscients des problèmes que ce système crée pour les Canadiens qui ne sont pas des accusés.

Ils en sont bien conscients, parce que lorsqu'on leur parle de fournir des outils de formation, ils en veulent et ils en ont besoin. Le calcul qu'on pourrait faire, maintenant que les outils seront ou sont accessibles, c'est de comptabiliser le nombre de personnes qui utilisent ces outils pour déterminer que notre système est réellement utilisé. Quand on parle de personnes qui les utilisent, je parle non seulement des jurés, des anciens jurés, des commissaires, de ceux qu'on forme pour servir... Il y aurait beaucoup de données statistiques qu'on pourrait récolter à partir du moment où les gens commencent à utiliser le système. Quand quelqu'un est appelé à servir comme juré ou quand il remplit le

**Senator Petittlerc:** Thank you.

**Senator Mégie:** Thank you, Senator Moncion. I think this is extraordinary work, because it's an area that's never been addressed in general. I think it's really great.

I saw the best practices you had found, that the whole team had found for training Canadians. At first, I thought about the question the senator asked you: won't there be a deterrent effect afterwards? Then I told myself it's a good thing that people will get this training. However, have you planned to count the jurors based on those who have received the training, or is everyone eligible to receive the training because anyone can be summoned for jury duty?

Isn't the fact that someone has received the training likely going to have a somewhat positive effect on things? Are judges or lawyers likely to select them when they go in? Do you feel that could have an impact?

**Senator Moncion:** Thank you for your question. It can have an impact. I'm going to make a distinction. There are "training" components and "information" components. The "information" components are available to all Canadians. The "training" components are available to a specific group.

So you wouldn't necessarily have — if you go to the website, you have access to everything. If you are called for jury duty, then you would receive information about —

If I'm not mistaken and like I said earlier, that's a good question for next group of witnesses. I've been told there will be a QR code. You scan the QR code to access the tools available in a database.

Once jurors complete their duty, they would receive a QR code giving them access to training. So you would have access to information when you are summoned for jury duty, and when you finish serving on a jury you would have access to training modules. I'm saying this, but the next group will be able to tell you about it with greater certainty, because they worked on the modules.

When you're called for jury duty, even before you're called, you know that they use the electoral lists to establish who will receive a letter. You're given a form to fill out where you are asked various questions, and you have to send that back in. On the form itself, it says you are required by law to fill out the form

formulaire, il pourrait aller voir et on aurait une meilleure idée du nombre de Canadiens qui sont affectés ou qui utilisent les outils. Ce serait prospectif, et non rétroactif.

**La sénatrice Petittlerc :** Merci.

**La sénatrice Mégie :** Merci, sénatrice Moncion. Je trouve ce travail extraordinaire, parce que c'est un chantier qui n'avait jamais été abordé en général. Je trouve cela vraiment bien.

Je voyais les pratiques exemplaires que vous étiez allée chercher, que toute l'équipe est allée chercher pour la formation des Canadiens. Au début, j'ai pensé à la question que la sénatrice vous a posée : n'y aura-t-il pas un effet dissuasif après? Puis, je me suis dit que quand les personnes vont recevoir cette formation, c'est bien qu'elles y aillent. Cependant, dans vos projets, avez-vous prévu de recenser ces jurés à partir de ceux qui ont eu la formation, ou tout le monde a-t-il le droit d'avoir la formation, parce que n'importe qui peut être appelé à servir comme juré?

Le fait que la personne ait eu la formation ne risque-t-il pas d'influencer quelque peu positivement les choses? Les juges ou les avocats risquent-ils de choisir ceux-là lorsqu'ils vont se présenter? Pensez-vous que cela pourrait avoir un impact?

**La sénatrice Moncion :** Merci de votre question. Cela peut avoir un impact. Je vais faire une nuance. Il y a des composantes « formation » et il y a des composantes « information ». Les composantes « information » sont accessibles à tous les Canadiens; les composantes « formation » sont accessibles à un groupe précis.

Vous n'auriez donc pas nécessairement... Vous allez sur le site et vous avez accès à tout. Si vous êtes appelé à devenir juré, il y aurait de l'information qui vous serait donnée à ce moment-là et qui parle de...

Si je ne me trompe pas et comme je vous le disais encore tout à l'heure, c'est une bonne question pour le prochain groupe de témoins. On me parlait d'un code QR. Vous numérisez le code QR et vous êtes en mesure de voir les outils accessibles sur une base d'information.

Pour les jurés, une fois que leur travail est terminé, il y aurait un autre code QR donnant accès à la formation. Donc, vous auriez accès à de l'information lorsque vous êtes appelé à être juré et, à la fin de votre travail comme juré, vous auriez accès à des modules de formation. Je vous donne cette information, mais le prochain groupe pourra vous en parler avec plus de certitude, parce que ce sont eux qui ont travaillé sur les modules.

Quand vous êtes appelé à être juré, avant même d'être appelé, vous savez qu'ils utilisent les listes électorales pour établir à qui on va envoyer une petite lettre. Vous avez un dépliant à remplir où l'on vous pose différentes questions, puis vous devez le renvoyer. Même sur le dépliant, il est indiqué que si vous ne le

and if you don't send it in by a certain date, it's a violation and you can be charged for it. So there are many legal constraints associated with that first step.

Then, when you are called, they send you a letter — that's how it was for me back then, but they may do it differently today — and they say you must come to the courthouse on a certain date. It doesn't matter if you are having surgery that day or you have something else planned, you're told you must show up on a certain date at a certain time. You go and you wait. Thirty-five years ago, I walked into the room, I was there with 300 people, we were all sitting together, we didn't know each other, and we waited for the people there to start the selection process. You will receive that information in your letter. The next step is training for a category of jurors, and then there's another category for commissioners and another for other groups with a job to do in court.

**Senator Mégie:** I've heard that some people's mental health has been affected; when you come out of the trial, the judge tells you that you mustn't talk about it.

What kind of feedback did you get from those people? If you have mental health problems, you go see a doctor, and they ask you questions to find out where it came from, when it started. If you tell them it's been since you were a juror and say nothing more because you aren't allowed to say more, what happens then? What's the best way to lift the veil of secrecy? Do we need a law or a motion?

**Senator Moncion:** I'll start with the last part of your question, then I will come back to the first part.

With respect to lifting the veil, the bill has been approved by the Senate and the other chamber to lift the veil of secrecy over deliberations.

Now, some people who suffered from post-traumatic stress disorder have found various ways to cope with their stress or found a healing process.

I'll tell you my story to let you know how far it all went and how I dealt with the issue, because it ties in with your question.

The trial ended on a Saturday morning. I remember, I walked into the courthouse, and I had a three-year-old and five-year-old, and those kids had not seen me for five days. I had no contact with my children or my husband. All communication with my husband had to go through the commissioner. I arrived on a Saturday morning, I had just walked out of the courtroom, the judge had just told me that I couldn't talk about the trial. My kids arrived and ran towards me and hugged me, and I started

remplissez pas, vous commettez une infraction, ou si vous ne le renvoyez pas avant telle date, il s'agit d'une infraction et on peut déposer des accusations contre vous. Il y a donc beaucoup de contraintes juridiques qui sont associées à cette première étape.

Ensuite, lorsqu'on reçoit l'appel, on vous envoie une lettre — dans mon temps, c'était comme cela, aujourd'hui c'est peut-être différent —, et on vous dit que vous devez vous présenter à la cour à telle date. Peu importe que vous ayez une intervention chirurgicale prévue ou quoi que ce soit d'autre, on vous indique que vous devez vous présenter à telle date et à telle heure. Vous y allez et vous attendez. Il y a 35 ans, j'arrive dans la salle, je suis là avec 300 personnes, on est tous assis l'un à côté de l'autre, personne ne se connaît et on attend que les gens qui sont là commencent leur exercice de sélection. Ce sont des renseignements qui seraient donnés quand vous recevez cette lettre. L'étape suivante, c'est la formation pour une catégorie de jurés et ensuite, vous en avez une autre pour les commissaires et une autre pour d'autres groupes qui ont un travail à faire au sein de la cour.

**La sénatrice Mégie :** J'ai entendu parler de gens qui ont eu des conséquences sur leur santé mentale; quand vous sortez d'un procès, le juge vous dit qu'il ne faut pas en parler.

Qu'est-ce que vous avez eu comme rétroaction de la part de ces personnes? Si vous souffrez d'un problème de santé mentale, vous allez dans un bureau de médecin, et il va vous poser des questions pour savoir d'où cela vient, quand cela a commencé. Si vous dites que cela a commencé depuis que vous avez été juré et ensuite, vous vous taisez, car vous ne pouvez plus rien dire, qu'est-ce qui se passe? Quelle est la bonne façon de lever ce volet secret? Faut-il une loi ou une motion?

**La sénatrice Moncion :** Je vais commencer par la dernière partie de votre question, puis je vais revenir à la première.

Pour ce qui est de lever le voile, il y a le projet de loi qui a été approuvé au Sénat et à l'autre endroit pour lever le secret du délibéré.

Maintenant, parmi les personnes qui ont souffert d'un trouble du stress post-traumatique, certains ont trouvé différentes façons de vivre avec leur stress ou de trouver un processus de guérison.

Je vais vous raconter mon histoire pour vous dire jusqu'où tout cela est allé et comment j'ai réglé le problème, car cela a un lien avec votre question.

J'ai terminé le procès un samedi matin. Je me souviens, j'arrive à la cour et j'ai un enfant de 3 ans et un autre de 5 ans, et ces enfants ne m'ont pas vue depuis cinq jours. Je n'avais aucune communication avec mes enfants ni avec mon conjoint. Les communications se faisaient entre le commissaire et mon conjoint. J'arrive le samedi matin, je viens de sortir de la salle d'audience, je viens de me faire dire par le juge que je ne peux pas parler de cela. Mes enfants arrivent, ils courent vers moi,

crying. We left all together as a family. That Monday, I flew out to northern Ontario. I went back to my professional life. Two days later on a Monday, I had to travel to another city, as if nothing had happened.

I arrived there and I was there all week, then I went back home on the weekend. I got home, I had all of that inside me and I couldn't talk about it. It was right before Christmas. I had all these bad feelings and on Christmas day, let me just say that the volcano erupted and my husband told me, "You're insufferable, I'm leaving." On Christmas Day. I said, "No, you're not the one with the problem, I am."

So I realized that I had a problem to address, but I didn't know where to go for help. Many jurors have gone through that, but no one knows it. My husband and I resolved our issues; we've been married for 40 years and he's managed to put up with me all those years.

Then — about a decade down the line — I realized I was having trouble managing one part of it. I had this rage inside me, and that anger can surface at any moment and be uncontrollable. My husband told me that I needed to go for treatment. So I met with a psychologist and he said he couldn't help me because the situation was related to my role as a juror.

So I went on from there, thinking I had to find a solution. I did a program and became a psychotherapist. When you become a psychotherapist, you do your own psychoanalysis. I never let on that I was a psychotherapist; I won't start analyzing everyone, but I completed the program, and that's how I came to understand how it all started and fixed the issue. That's why when I got here, the fact that I had gone through all of that made it possible today to — first, the anger is gone; I guarantee you, it's left me. I'm talking about feeling enraged. I can get angry, but the other, more violent side related to the rage, that part is gone. I dealt with that and many other things.

I assume that many jurors are dealing with situations like mine and were part of trials that were far more horrific than what I experienced. People need to talk about all of that. My kids were too young to remember it. That's how those types of situations play out.

When we get to talking about awareness... When you haven't been allowed to talk about it and you can talk about it today and explain how you dealt with your problem or how you haven't been able to deal with your problem. All in all, the problem is that it's your problem, not the Canadian justice system's.

ils m'embrassent et je fonds en larmes. On part en famille. Le lundi, je prends l'avion pour aller dans le Nord de l'Ontario. Je retourne à ma vie professionnelle. Le lundi suivant, je dois me rendre dans une autre ville et travailler comme si rien ne s'était passé.

J'arrive là-bas et je suis là toute la semaine, puis je retourne chez moi la fin de semaine. J'arrive chez moi, j'ai tout cela à l'intérieur de moi et je ne peux pas en parler. C'est comme cela pendant trois semaines. On est juste avant Noël. Je suis pleine d'émotions négatives et la journée de Noël, je vous dirais que le volcan éclate et mon mari me dit : « Tu n'es pas endurable, je m'en vais. » La journée de Noël. J'ai dit : « Non, ce n'est pas toi qui as un problème, c'est moi. »

Je me rends donc compte que j'ai ce problème à régler, mais je ne sais pas où aller pour trouver de l'aide. Il y a plein de jurés qui ont vécu cela, mais les gens ne le savent pas. Mon mari et moi avons réglé notre problème; cela fait 40 ans que nous sommes mariés et il a été capable de m'endurer tout ce temps.

Par la suite — on parle d'une dizaine d'années plus tard —, je réalise que j'ai de la difficulté à gérer une partie... J'ai une rage à l'intérieur de moi, et cette colère peut se manifester tout d'un coup et être incontrôlable. Mon mari m'a dit qu'il fallait que j'aie me faire soigner. J'ai donc consulté un psychologue qui m'a dit qu'il ne pouvait pas m'aider, parce que la situation était liée à mon rôle de jurée.

Donc, je repars de là et je me dis qu'il faut que je trouve une solution. J'ai suivi une formation et je suis devenue psychothérapeute. En devenant psychothérapeute, on fait notre propre psychanalyse. Je n'ai jamais affiché le fait que j'étais psychothérapeute; je ne commencerai pas à faire de la psychothérapie avec personne, mais j'ai cette formation, et c'est comme cela que j'ai pu comprendre l'origine de la situation et que j'ai pu régler ce problème. C'est pour cela que quand je suis arrivée ici, le fait d'avoir connu tout cela a fait en sorte que je suis en mesure aujourd'hui... Tout d'abord, la colère n'est plus là; je vous le garantis, elle a disparu. Je parle du fait d'être enragée. Je peux être fâchée, mais l'autre côté plus violent associé au fait d'être enragé, je ne l'ai plus. J'ai réglé cela et beaucoup d'autres choses.

Je tiens pour acquis qu'il y a beaucoup de jurés qui vivent avec des situations comme la mienne et qui ont participé à des procès qui étaient beaucoup plus atroces que celui que j'ai vécu. Ce dialogue doit être entendu. Les gens ont besoin d'exprimer tout cela. Mes enfants étaient trop jeunes pour se rappeler tout cela. C'est toute l'évolution qu'on voit dans des situations comme celle-là.

Quand on arrive à parler de sensibilisation... Quand tu n'as pas pu en parler et que tu peux en parler aujourd'hui et expliquer comment tu as réglé ton problème ou comment tu n'as pas été en mesure de régler ton problème... En résumé, le problème, c'est toi qui l'as, ce n'est pas le système de justice canadien.

**Senator Mégie:** Thank you, Senator Moncion.

[English]

**Senator Dasko:** Thank you, senator, for sharing these thoughts. It's an incredible experience you had. It sort of raises questions for me about other people in the criminal justice system. The courts, the justices must have this too, but that's not my question.

**Senator Moncion:** They have access to help from their employer.

**Senator Dasko:** Oh, so they have that. That's obviously a different situation.

My question is going in a completely different direction. Now for something completely different.

I just recently learned that it's possible to achieve these days of recognition through motions in the federal Parliament. I'm not sure if that is possible to achieve that in a motion in the Senate, but then there is the route of taking a bill, which you have done.

Now, I just want to go back. I was looking at the chart that we got that tells us about days of recognition. Black History Month, which is February, was achieved through a motion in the House of Commons in 1995 and a motion in the Senate in 2008, which raises the question: Why did it take this chamber 13 more years to recognize that? Let's set that aside.

You've chosen to take the route of a bill, which takes longer, obviously, because you have to present it to the Senate and then you have to take it to the other place, and then there is the potential of motion. Is the outcome different? Are days recognized in a different way if they go through the different procedures? Why did you decide to go this route when perhaps another one might have been possible? I want to throw that out there for you.

**Senator Moncion:** Thank you for the question. Taking the route of a bill brings it permanency. Taking the route of a motion doesn't guarantee permanency. That's the difference, I would say, between a motion and using a bill. To change this recognized week, you would need to bring another bill and to say that we no longer recognize it. Because some of these items are extremely important for the well-being of Canada as a country in recognizing Black History Month, reconciliation and all of these things, motions are fine and can be used, but we're looking at more permanency here because this could very easily be kicked out.

The other reason is because it would be recognized by legislation, there is also funding associated with doing the work this way. This is one area where I think it's also important. The

**La sénatrice Mégie :** Merci, sénatrice Moncion.

[Traduction]

**La sénatrice Dasko :** Je vous remercie de nous faire part de ces réflexions, sénatrice. Vous avez vécu une expérience incroyable. Cela m'amène à me poser des questions sur d'autres personnes dans le système de justice pénale. Cela doit également concerner les tribunaux et les juges, mais ce n'est pas ma question.

**La sénatrice Moncion :** Ils ont accès à une aide de leur employeur.

**La sénatrice Dasko :** Ah d'accord, alors leur situation est différente, de toute évidence.

Je change de sujet complètement.

J'ai appris récemment qu'il était possible d'obtenir ces jours de reconnaissance par le biais de motions au sein du Parlement fédéral. Je ne sais pas s'il est possible de le faire par le biais d'une motion au Sénat, mais il y a également la possibilité de déposer un projet de loi, ce que vous avez fait.

J'aimerais revenir en arrière. Je regardais le tableau que nous avons reçu sur les jours de reconnaissance. Le Mois de l'histoire des Noirs, qui est célébré en février, a été institué par une motion de la Chambre des communes en 1995 et par une motion du Sénat en 2008, ce qui soulève la question suivante : pourquoi a-t-il fallu attendre 13 ans de plus pour que le Sénat reconnaisse cet événement? Bon, mettons cela de côté.

Vous avez choisi de déposer un projet de loi, ce qui prend plus de temps, évidemment, puisqu'il faut le déposer au Sénat puis à l'autre endroit. Il serait également possible de déposer une motion. Le résultat est-il différent? Les jours sont-ils reconnus différemment dépendamment de la procédure choisie? Pourquoi avez-vous décidé de suivre cette voie alors qu'il aurait été possible d'en choisir une autre? Voilà la question que j'aimerais vous poser.

**La sénatrice Moncion :** Je vous remercie de la question. Un projet de loi confère un caractère permanent. Ce n'est pas le cas d'une motion. Voilà la différence entre les deux, selon moi. Si quelqu'un voulait mettre fin à cette semaine de reconnaissance, il serait forcé de déposer un autre projet de loi pour ce faire. Certains enjeux revêtent une grande importance pour le bien-être du Canada, tels que le Mois de l'histoire des Noirs, la réconciliation, etc. Les motions, c'est très bien. Nous pouvons y avoir recours, mais dans ce cas-ci, nous recherchons une plus grande permanence, faute de quoi cette initiative pourrait être très facilement révoquée.

Le fait d'avoir un projet de loi permet également d'obtenir du financement pour ce type d'initiative. C'est important, selon moi. La Commission a eu de la difficulté à obtenir du

challenges that the commission has had so far is with funding because of the federal, provincial and territorial jurisdictions. Who's going to finance this? Who's going to pay? Who's going to help? With the permanency of this bill, we hope that there is going to be funding that is available for this to move forward. The judicial system hits Canadians no matter where you live, the province or the territory, whether federal or provincial.

**Senator Dasko:** I think that answers my question. Is it possible to proceed via a motion just in the Senate? Do you know if that's possible?

**Senator Moncion:** It would be possible. If I'm not mistaken — and this is from memory — I think we did have the motion go through a couple of years ago. That's why we've been recognizing the week for a couple of years, but now we're looking at permanency.

**Senator Dasko:** I see. So you've actually taken that as a step.

**Senator Moncion:** Yes.

**Senator Dasko:** Thank you.

**Senator Burey:** Thank you so much, Senator Moncion, for sharing this so deeply and in such a moving way. It brought me to tears.

**Senator Moncion:** It was unintended.

**Senator Burey:** That is the point of it. This is what serving on a jury does. This is a very important bill. I foolishly walked in thinking this is just a jury duty bill, but I'm brought to tears.

I have a couple of comments and a question. Having been involved in awareness campaigns during my career for weeks and months, I really salute you because I know the value. This will change the narrative. It will change policies, and when we change policies, we change outcomes. For me, this is an opportunity for a whole-of-society ownership of democracy. I salute you for that.

The next comment is something we've been talking about — of course, coming from pediatrics and behavioural health — trauma-informed care. This has permeated the medical field now, and it is so interesting and so wonderful to see now that we're having a whole-of-society approach to trauma-informed cultural justice so that we can have a more just justice. I think this is really important.

Those were my comments, but the question is about the bill paving the way for further legislative changes. You did briefly speak about financial changes and financial consequences of

financement par le passé en raison des compétences fédérales, provinciales et territoriales. Qui va financer cela? Qui va payer? Qui va aider? Nous espérons que la permanence de ce projet de loi permettra d'avoir des fonds disponibles pour faire avancer les choses. Le système judiciaire affecte les Canadiens partout au pays, peu importe si le champ de compétence est fédéral, provincial ou territorial.

**La sénatrice Dasko :** Je crois que cela répond à ma question. Est-il possible de n'avoir qu'une motion au Sénat? Savez-vous si c'est possible?

**La sénatrice Moncion :** Oui, c'est possible. Si je ne m'abuse — et j'y vais de mémoire —, je pense que le Sénat a adopté une motion à ce sujet il y a quelques années. C'est pourquoi nous reconnaissons cette semaine depuis quelques années, mais nous sommes maintenant à la recherche de quelque chose de plus permanent.

**La sénatrice Dasko :** Je vois. Vous l'avez déjà fait, donc.

**La sénatrice Moncion :** Oui.

**La sénatrice Dasko :** Merci.

**La sénatrice Burey :** Je vous remercie de votre témoignage si profond et émouvant, sénatrice Moncion. Vous m'avez fait pleurer.

**La sénatrice Moncion :** Ce n'était pas mon intention.

**La sénatrice Burey :** C'est l'essence de la tâche. C'est ce que représente la fonction de juré. C'est un projet de loi très important. J'ai naïvement cru qu'il s'agissait d'un simple projet de loi sur la fonction de juré, mais j'ai les larmes aux yeux.

J'ai quelques commentaires et une question. J'ai participé à des campagnes de sensibilisation pendant des semaines et des mois au cours de ma carrière, alors je vous salue vraiment parce que je connais l'importance de ces campagnes. Cette campagne va changer la vision. Elle modifiera les politiques, et lorsque les politiques changent, les résultats changent. Pour moi, c'est l'occasion pour l'ensemble de la société de s'approprier la démocratie. Je vous en félicite.

Mon prochain commentaire porte sur un enjeu dont nous parlons souvent : les soins tenant compte des traumatismes. Bien entendu, je m'y intéresse étant donné mon expérience en pédiatrie et en santé comportementale. Ces questions sont maintenant omniprésentes dans le domaine médical, et il est vraiment intéressant et merveilleux de voir que nous adoptons maintenant une approche pansociétale pour une justice culturelle tenant compte des traumatismes, afin d'avoir une justice plus juste. Je pense que c'est vraiment important.

Ce sont là mes commentaires, mais la question porte sur les autres changements législatifs que le projet de loi rendra possibles. Vous avez brièvement parlé des changements

...serving on a jury, like the secrecy prohibition previously, which was changed legislatively. Could there be other legislative changes that could potentially impact the financial strain on jurors? Is there anything that you think now because of raising the awareness, showing the value, all the things I've said, could there be any legislative financial impact of this? Not for the bill, but looking further down the road.

**Senator Moncion:** First and foremost, thank you for the comments you made. That was a great conclusion.

Second, yes, but I would say when you're looking at financial changes, it is difficult for us as legislators to go that route because of the provincial aspect of the judicial system.

A bill like this brings awareness. People start talking about this. People who are called as jurors might find ways of getting out of the system because of financial barriers and all kinds of situations.

So yes, there could be changes in other aspects of the legislative system. I'm not sure, though, about the financial aspect. What we are looking for is to bring this awareness and have provincial and federal governments look into putting more money into these kinds of programs. Thank you very much.

**The Chair:** Colleagues, this brings us to the end of this panel. Let me congratulate you, Senator Moncion, for your commitment to this issue and for your testimony. It is always very interesting when a personal experience finds its way into legislation that will likely affect, as you said, 1 million Canadians. Thank you very much.

For our second panel, we have in person Mark Farrant, Founder and Chief Executive Officer of the Canadian Juries Commission; and by video conference Tina Daenzer, Chief Financial Officer and Chief Operating Officer of the Canadian Juries Commission. Also online is the Honourable Patrick LeSage, former chief justice of the Ontario Superior Court of Justice. Welcome to all of you, and thank you for joining us in person and online.

We'll begin with opening remarks from Mr. Farrant to be followed by Ms. Daenzer and the Honourable Mr. LeSage. Everyone has five minutes. Try as best as you can to limit your remarks to that because we will have lots of questions for you subsequently. Mr. Farrant, the floor is yours.

financiers et des conséquences financières de la participation à un jury, comme le secret qui devait auparavant être tenu et qui a été modifié par voie législative. D'autres modifications législatives pourraient-elles alléger les contraintes financières pesant sur les jurés? Y a-t-il quelque chose qui, selon vous — en raison de la sensibilisation, de l'importance accordée au rôle, de tout ce que j'ai dit —, pourrait avoir des répercussions financières par la voie législative? Je ne pense pas à votre projet de loi; je nous projette plus loin dans le temps.

**La sénatrice Moncion :** Tout d'abord, merci pour vos commentaires. C'était une excellente conclusion.

En second lieu, oui, mais je dirais qu'il est difficile pour nous, les législateurs, d'envisager des changements financiers, étant donné la compétence provinciale dans le système judiciaire.

Un projet de loi comme celui-ci sensibilise la population, chez qui il suscite des discussions. Les personnes qui sont appelées à être des jurés peuvent trouver des moyens d'échapper au système en raison d'obstacles financiers et de toutes sortes de situations.

Alors oui, il pourrait y avoir des changements dans d'autres aspects du système législatif. Je ne suis pas certaine, cependant, de l'aspect financier. Ce que nous voulons, c'est faire de la sensibilisation et pousser les provinces et le gouvernement fédéral à envisager de consacrer plus d'argent à ce type de programmes. Merci beaucoup.

**La présidente :** Chers collègues, voilà qui clôt la discussion avec ce témoin. Permettez-moi de vous féliciter, sénatrice Moncion, pour votre engagement sur cette question et pour votre témoignage. Il est toujours très intéressant qu'une expérience personnelle se fraie un chemin dans un projet de loi qui touchera probablement, comme vous l'avez dit, un million de Canadiens. Merci beaucoup.

Dans notre deuxième groupe de témoins, nous accueillons les représentants de la Commission canadienne des jurés : Mark Farrant, le fondateur et président-directeur général, comparait devant nous en personne; Tina Daenzer, la directrice des finances et cheffe de l'exploitation, se joint à nous par vidéoconférence. Nous recevons également l'honorable Patrick LeSage, ancien juge en chef de la Cour supérieure de justice de l'Ontario, qui est lui aussi en ligne. Bienvenue à tous et merci de vous joindre à nous en personne et en ligne.

Nous commencerons par la déclaration liminaire de M. Farrant, qui sera suivie de celles de Mme Daenzer et de l'honorable M. LeSage. Chacun dispose de cinq minutes. Essayez autant que possible de vous limiter à cette durée, car nous aurons beaucoup de questions à vous poser par la suite. Monsieur Farrant, vous avez la parole.

**Mark Farrant, Founder and Chief Executive Officer, Canadian Juries Commission:** It is a pleasure to be here with you here today to support Bill S-252. My thanks to Senator Moncion for sponsoring this bill and for her continued commitment to supporting the mental health of Canadians on jury duty and at coroners' inquests.

The Canadian Juries Commission is a national not-for-profit organization representing and supporting jurors across Canada. In 2014, I served as a juror on a graphic first degree murder trial that changed me and changed the course of my life.

As I'm sure you're aware, our calendars are marked with a number of special events and occasions honouring the professions and front-line service providers working so hard to keep us safe, healthy and protected. It's important to recognize their contributions and sacrifices by marking an occasion in their honour and shining a spotlight on their achievements and service, and to ensure these men and women are adequately supported in turn. Jury duty appreciation week would be an opportunity to say "thank you" to jurors past and present for their enormous service to the community and their important contribution to the justice system. Without jurors, there would be no justice. A week designated to thank and honour jurors is long overdue in Canada.

Each year, thousands of jurors step away from their jobs, families and daily life to assume one of the most important civic duties remaining in our democracy: observing evidence in a criminal or civil trial or on a coroner's inquest and determining a verdict. Jury duty is one of the core responsibilities of citizenship, and the right to be tried by a jury of one's peers is enshrined in our Charter of Rights and Freedoms and the Criminal Code.

Jury duty appreciation week is an opportunity to recognize the sacrifices jurors make to support the justice system and their communities, and to say thank you, but it's also a time to remind Canadians of the importance of jury service and raise the profile of this important civic responsibility.

The Canadian Juries Commission has been tracking the support for jury duty over the past four years, and the results are troubling. Only 19% of Canadians are willing to serve on a jury. That's lower than willingness to donate blood or volunteer in the community. Worse, only 9% of Canadians are actually familiar with and understand what jury duty actually is, with very few understanding the duties of criminal or civil juries and even fewer understanding a coroner's inquest jury.

**Mark Farrant, fondateur et président-directeur général, Commission canadienne des jurés :** C'est un plaisir d'être ici avec vous aujourd'hui pour appuyer le projet de loi S-252. Je remercie la sénatrice Moncion de parrainer ce projet de loi et de son engagement continu à soutenir la santé mentale des Canadiens qui font partie d'un jury ou qui participent à une enquête de coroner.

La Commission canadienne des jurés est un organisme national sans but lucratif qui représente et soutient les jurés partout au Canada. En 2014, j'ai été juré dans un procès pour meurtre au premier degré très brutal qui m'a changé et qui a changé le cours de ma vie.

Comme vous le savez certainement, nos calendriers sont marqués par un certain nombre d'événements spéciaux et d'occasions d'honorer les professions et les fournisseurs de services de première ligne qui travaillent si fort pour garantir notre sécurité, notre santé et notre protection. Il est important de reconnaître leurs contributions et leurs sacrifices en soulignant un événement en leur honneur et en mettant en lumière leurs réalisations et leur service; nous veillerons ainsi à ce que ces hommes et ces femmes soient adéquatement soutenus à leur tour. La Semaine d'appréciation de la fonction de juré serait l'occasion de remercier les jurés d'hier et d'aujourd'hui pour l'énorme service rendu à la communauté et pour leur importante contribution au système judiciaire. Sans jurés, il n'y aurait pas de justice. Une semaine destinée à remercier et à honorer les jurés aurait dû être instaurée il y a longtemps au Canada.

Chaque année, des milliers de jurés quittent leur travail, leur famille et leur vie quotidienne pour assumer l'une des fonctions civiques les plus importantes qui subsistent dans notre démocratie : l'observation des preuves dans un procès pénal ou civil ou lors d'une enquête de coroner, et la détermination d'un verdict. La fonction de juré est l'une des responsabilités fondamentales de la citoyenneté, et le droit d'être jugé par un jury de pairs est inscrit dans notre Charte des droits et libertés et dans le Code criminel.

La semaine d'appréciation de la fonction de juré est l'occasion de reconnaître les sacrifices que font les jurés pour soutenir le système de justice et leurs communautés, et de leur dire merci. En outre, c'est aussi le moment de rappeler aux Canadiens l'importance du travail de juré et d'améliorer l'image de cette importante responsabilité civique.

La Commission canadienne des jurés suit l'évolution du soutien à la fonction de juré depuis quatre ans, et les résultats sont troublants. Seulement 19 % des Canadiens sont prêts à faire partie d'un jury. C'est moins que la volonté de donner du sang ou de faire du bénévolat dans la communauté. Pire encore, seulement 9 % des Canadiens connaissent la fonction de juré et comprennent en quoi elle consiste; très peu d'entre eux comprennent les fonctions d'un jury pénal ou civil, et encore

We have not invested in jury duty directly in decades, and it shows in the low opinion data and low willingness to serve. While jurors perform an enormous service to our community and justice system, we've not done our best to support them during and after their jury service. Far too often, we hear stories of employees being mistreated in the workplace because of their jury service or employers believing that jury duty is something like time away from work or a vacation rather than understanding the importance and value of jury service. Employees have talked about reprisals in the workplace, open hostility and lack of support from managers and office staff. Duty to the office over jury duty is entirely the wrong message to send to employees. Jury duty appreciation week is an opportunity to remind us all of our civic responsibility and our duty to uphold this important pillar of our democracy.

Juror mental health is at the core of the Canadian Juries Commission's mandate. For many, jury duty is an extremely rewarding experience with jurors acknowledging their positive contribution to the justice system and their community, but we recognize that jury duty is not easy for everyone. It can be an extremely stressful experience. For some, it can be life-altering, impacting one's mental health, resulting in depression, anxiety, PTSD and worse.

Ten years ago, jury duty mental health was barely a concept, something that was not talked about and it was even discouraged. Today, juror mental health is a priority for many provinces and territories, and the commission is proud to be delivering programs and services to support jurors directly, such as our pilot project in British Columbia.

Jury duty appreciation week is also an opportunity to remind jurors about mental health, to acknowledge their lived experiences and to offer hope and support. Jury duty appreciation week must be added to our calendar of special events and occasions and be held high among the other front-line services and professions we already acknowledge and celebrate.

Thank you for inviting me here today to support Bill S-252.

**The Chair:** Thank you very much, Mr. Farrant.

moins de Canadiens comprennent celles d'un jury pour une enquête de coroner.

Nous n'avons pas investi directement dans la fonction de juré depuis des décennies, et cela se voit dans les données qui démontrent une faible opinion de la fonction et une faible volonté d'être juré. Alors que les jurés rendent d'énormes services à notre communauté et à notre système judiciaire, nous n'avons pas fait de notre mieux pour les soutenir pendant et après leur mandat. Bien trop souvent, nous entendons des récits d'employés maltraités au travail en raison de leur fonction de juré, ou d'employeurs qui pensent que cette fonction s'apparente à un congé ou à des vacances sans en comprendre l'importance et la valeur. Des employés nous ont confié être victimes de représailles en milieu de travail, d'hostilité flagrante et d'un manque de soutien de la part des gestionnaires et du personnel de bureau. Il est tout à fait mal avisé de dire aux employés qu'il faut faire passer le devoir du travail avant le devoir de juré. La Semaine d'appréciation de la fonction de juré est l'occasion de nous rappeler à nous tous notre responsabilité civique et notre responsabilité de défendre cet important pilier de notre démocratie.

La santé mentale des jurés est au cœur du mandat de la Commission canadienne des jurés. Pour beaucoup, la fonction de juré est une expérience extrêmement gratifiante, et les jurés reconnaissent leur contribution positive au système judiciaire et à leur communauté. Or, nous reconnaissons que la fonction de juré n'est pas facile pour tous. L'expérience peut s'avérer extrêmement stressante. Pour certains, elle peut changer leur vie, avoir des répercussions sur leur santé mentale et entraîner une dépression, de l'anxiété, un syndrome de stress post-traumatique, voire pire.

Il y a 10 ans, la santé mentale des jurés était à peine un concept. C'était quelque chose dont on ne parlait pas et qu'on décourageait même d'aborder. Aujourd'hui, la santé mentale des jurés est une priorité pour de nombreux territoires et provinces, et la commission est fière d'offrir des programmes et des services qui soutiennent directement les jurés, comme notre projet pilote en Colombie-Britannique.

La Semaine d'appréciation de la fonction de juré est aussi l'occasion de rappeler aux jurés de penser à leur santé mentale, de reconnaître leurs expériences vécues et de leur offrir espoir et soutien. La Semaine d'appréciation de la fonction de juré doit être ajoutée à notre calendrier d'occasions et d'événements spéciaux et occuper une place importante parmi les autres services et professions de première ligne que nous reconnaissons et célébrons déjà.

Je vous remercie de m'avoir invité ici aujourd'hui pour appuyer le projet de loi S-252.

**La présidente :** Merci beaucoup, monsieur Farrant.

**Tina Daenzer, Chief Financial Officer and Chief Operating Officer Canadian, Juries Commission:** Thank you, honourable senators, for inviting me here to take part in this discussion today in support of Bill S-252. First, I'd also like to thank Senator Moncion for sponsoring this bill.

My name is Tina Daenzer, and I'm currently the Chief Financial Officer and Chief Operating Officer of the Canadian Juries Commission. I'm also a past juror who served on one of Canada's most horrific murder trials, which left me forever changed. Many of you, like most Canadians, probably are unaware of how doing your duty can affect your life and your mental health, so today I want to explain why the simple act of showing appreciation and the passing of this bill is so important.

One of the biggest issues surrounding jury duty is the fact that most Canadians are highly unaware of how the process actually works. How would you? Unlike Americans, once the trial is over, Canadians never speak about it. We're sworn to secrecy. Unless you're part of the legal community or have been summoned, most Canadians put very little thought into serving on a jury. In fact, I'm pretty sure that the first reaction most people have when they get a summons is, "How do I get out of this?"

That summons can set off a firestorm of stressful thoughts. Do I have to take time off work? What will my boss say if I get selected? Can I be fired? Will my company continue to pay me? What about child or elder care? Who will pay for my transportation and parking? How long will this take — weeks or months? The questions are endless, and the anxiety is very real.

If you are selected, it's not like on TV. The process is unlike anything you've experienced before, and it can be extremely stressful. Even if the trial doesn't present graphic or disturbing evidence like the one I took part in, emotions still run high as you're holding a person's life in your hands. Think about those who have been found guilty only to be exonerated years later. Imagine the guilt a juror must feel for that decision, even though it was based on the evidence presented.

Jury pay is still woefully inadequate in order to ensure a truly well-balanced jury panel. In fact, in Ontario, it has not changed since I sat on the Bernardo trial in 1995. The initial ten days are unpaid until the tenth day, when you receive \$40 per day. Millions of Canadians work in minimum wage jobs or in the gig community, which means that they are financially unable to

**Tina Daenzer, directrice des finances et cheffe de l'exploitation, Commission canadienne des jurés :** Merci, honorables sénateurs, de m'avoir invitée à participer à cette discussion aujourd'hui pour appuyer le projet de loi S-252. Tout d'abord, j'aimerais également remercier la sénatrice Moncion de parrainer ce projet de loi.

Je m'appelle Tina Daenzer et je suis actuellement directrice des finances et cheffe de l'exploitation de la Commission canadienne des jurés. Je suis également une ancienne jurée qui a participé à l'un des plus horribles procès pour meurtre au Canada, qui m'a marquée à jamais. Bon nombre d'entre vous, comme la plupart des Canadiens, ne sont probablement pas conscients des répercussions que l'accomplissement de votre devoir peut avoir sur votre vie et votre santé mentale. Je veux donc expliquer pourquoi le simple fait de montrer sa reconnaissance et d'adopter ce projet de loi importe tant.

L'un des plus grands problèmes entourant la fonction de juré est le fait que la plupart des Canadiens ne savent pas comment le processus fonctionne réellement. Comment pourrait-on le savoir? Contrairement aux Américains, une fois le procès terminé, les Canadiens n'en parlent jamais. Les jurés sont tenus au secret sous la foi du serment. À moins de faire partie de la communauté juridique ou d'avoir été convoqués à participer à un jury, la plupart des Canadiens pensent très peu aux réalités des jurys. En fait, je suis presque certaine que la première réaction de la plupart des gens qui reçoivent une convocation est de se demander comment ils peuvent esquiver la responsabilité.

Cette convocation peut déclencher un torrent de pensées stressantes. Devrai-je m'absenter du travail? Que dira mon patron si je suis sélectionné? Pourrais-je être licencié? Mon entreprise continuera-t-elle à me payer? Qu'en est-il de la garde des enfants ou des personnes âgées? Qui paiera mes frais de transport et de stationnement? Combien de temps le procès durera-t-il — des semaines ou des mois? Les questions sont innombrables, et l'anxiété, bien réelle.

Si vous êtes sélectionné, votre expérience n'est pas digne d'une émission de télévision. La procédure ne ressemble à rien de ce que vous avez connu auparavant et peut être extrêmement stressante. Même si des preuves explicites ou troublantes ne sont pas présentées comme au procès auquel j'ai participé, les émotions restent vives, car vous tenez la vie d'une personne entre vos mains. Pensez aux accusés qui ont été déclarés coupables et qui ont été disculpés des années plus tard. Imaginez la culpabilité qu'un juré doit ressentir pour cette décision, même si elle était fondée sur les preuves présentées.

La rémunération des jurés est encore nettement insuffisante pour former un jury vraiment équilibré. À vrai dire, en Ontario, les montants n'ont pas changé depuis ma participation au procès de Paul Bernardo en 1995. Les 10 premiers jours ne sont pas rémunérés, puis on commence à toucher 40 \$ par jour. Des millions de Canadiens occupent des emplois au salaire minimum

participate in the jury process. If we truly want a jury of our peers, then we need to ensure that every Canadian can participate.

Mental health support for jurors is still non-existent in some provinces, leaving those who take part left to pay out of pocket if they're seeking counselling. We should not be asking our citizens to do their duty at the expense of their mental health without support.

We have seen some improvements in those areas over the past couple of years. Since its inception, the Canadian Juries Commission has worked hard on behalf of citizens to improve the jury duty process through working directly with the Department of Justice and the various provinces across the country, but there is still so much work to be done.

If the job of sitting on a jury is so important to our entire legal system, why are the people selected so underappreciated in both adequate pay and mental health support? Many studies have shown that recognition in the workplace boosts engagement, attracts better employees, helps employees find meaning and reinforces the positive. As a country, we should all want that not just for employees but also for those who are chosen as jurors. We must ensure they feel supported and appreciated, and at the end of the trial, they can walk away feeling like it was a rewarding and enriching experience.

Thank you for your time. I truly appreciate it, and I hope you'll help get this bill passed.

**The Chair:** Thank you very much, Ms. Daenzer.

**Hon. Patrick J. LeSage, former Chief Justice of the Ontario Superior Court of Justice, as an individual:** It's an honour to be invited to attend here today. As far as an opening statement, I think anything I had to say has already been articulately expressed by the two preceding speakers. I think I have very little to add other than to perhaps reiterate one small part, and that is that our justice system is or should be really based on community values. The jury is that connector that our justice system has — a very direct connector — to community interpretations and views. They are not their personal views, but their application of the laws in our country.

I'm a big fan of jurors. I have dealt with hundreds of jurors and hundreds of jury trials, both as a prosecutor and as a judge, over a period going back 60 years. I'm not current on very recent changes that have occurred, but I am current with the

ou sont des travailleurs indépendants, ce qui signifie qu'ils sont financièrement incapables de faire partie d'un jury. Si nous voulons vraiment former des jurys de pairs, nous devons veiller à ce que chaque Canadien puisse en faire partie.

Le soutien en santé mentale pour les jurés n'est toujours pas offert dans certaines provinces; ceux qui y participent doivent donc payer leurs thérapies de leur poche s'ils désirent en suivre. Nous ne devrions pas demander à nos citoyens de s'acquitter de leur devoir sans soutien et au détriment de leur santé mentale.

Nous avons constaté certaines améliorations à ces égards au cours des deux ou trois dernières années. Depuis sa création, la Commission canadienne des jurés travaille d'arrache-pied au nom des citoyens pour améliorer la fonction de juré en collaborant directement avec le ministère de la Justice et les diverses provinces, mais il reste encore beaucoup de travail à faire.

Si la fonction de juré est si importante pour l'ensemble de notre système juridique, pourquoi les personnes sélectionnées souffrent-elles d'un tel manque de reconnaissance, tant sur le plan de la rémunération que sur celui de la santé mentale? De nombreuses études ont montré que la reconnaissance en milieu de travail stimule l'engagement, attire de meilleurs employés, aide le personnel à trouver un sens à son travail et renforce les aspects positifs. Dans notre pays, nous devrions tous souhaiter ces bienfaits, non seulement pour les employés, mais aussi pour les personnes choisies comme jurés. Nous devons veiller à ce qu'ils se sentent soutenus et valorisés et que, à la fin du procès, ils puissent repartir avec le sentiment d'avoir vécu une expérience gratifiante et enrichissante.

Merci pour votre temps. Je vous en suis grandement reconnaissant et j'espère que vous contribuerez à l'adoption de ce projet de loi.

**La présidente :** Merci beaucoup, madame Daenzer.

**L'hon. Patrick J. LeSage, ancien juge en chef de la Cour supérieure de justice de l'Ontario, à titre personnel :** C'est un honneur d'être invité ici aujourd'hui. Pour ce qui est de ma déclaration liminaire, je pense que tout ce que j'avais à dire a déjà été exprimé avec éloquence par les deux orateurs précédents. Je pense que je n'ai pas grand-chose à ajouter, sinon de répéter un petit élément, à savoir que notre système judiciaire est ou devrait être réellement basé sur les valeurs de la communauté. Le jury constitue le lien que notre système judiciaire a — un lien très direct — avec les interprétations et les points de vue de la communauté. Les jurés n'incarnent pas leurs opinions, mais plutôt leur application des lois de notre pays.

Je raffole des jurés. J'ai travaillé avec des centaines de jurés et à des centaines de procès avec jury, à la fois en tant que procureur et en tant que juge, sur une période qui remonte à 60 ans. Je ne suis pas au fait des changements très récents qui

experiences that the two preceding speakers have mentioned, and I agree with everything that they have said.

That's my opening statement, thank you.

**The Chair:** Thank you very much to our witnesses. We will now proceed to questions from senators. Senators will have roughly four minutes for your questions, and that includes the answer from the witnesses. It is helpful if you could identify who you are directing your questions to and whom you would like to answer first in case you want all witnesses to respond. I will also request my fellow committee members to ensure that you speak clearly and slowly during this panel when asking your questions.

**Senator Seidman:** Thank you to all our witnesses for being with us today and presenting information that is clearly new for all of us and eye opening to a great extent. And that's troubling, actually.

I'm going to address my question to you, Mr. Farrant, and the thing I find troubling is that there is no data, and, in fact, you are presenting to us now the beginning of some data collection, which is reassuring.

What I would like to know is are you aware of any projects going on right now where there is an attempt to collect data on the effects and the outcomes on jurors because that would be extremely helpful in future programming, advocacy work and financial help.

I'd like to know if there is anything ongoing now that, perhaps, there is some recognition that the work needs to be done.

**Mr. Farrant:** Thank you for the question.

It's extremely challenging to conduct research with jurors because of lack of access to jury members because of the structure of the court. So researchers, academics and health practitioners are not permitted to interact with jury members. You can't approach them. The media are not allowed to approach jury members. They're anonymous and sworn to secrecy, and their identities are secret. That's an important provision. That's an extremely important provision in our justice system.

Sadly, we've heard of cases where individuals leaving the courthouse are followed to their cars by members in the gallery. Jurors have talked about their safety and security — real fears. This isn't fiction. This is, "I have been followed to my car; I've been followed to the bus stop; somebody is following me home in their car." It's really important that we maintain that level of security and secrecy, but that proves a challenge for academic purposes to launch studies.

se sont produits, mais je suis au courant des expériences que les deux orateurs précédents ont mentionnées, et je suis entièrement d'accord avec eux.

Voilà qui termine ma déclaration liminaire. Merci.

**La présidente :** Merci beaucoup à nos témoins. Nous allons maintenant passer aux questions des sénateurs. Les sénateurs disposeront d'environ quatre minutes pour poser leurs questions, ce qui inclut les réponses des témoins. Il serait utile que vous indiquiez à qui vous adressez vos questions et, si vous voulez que tous les témoins répondent, quelle réponse vous souhaiteriez entendre en premier. Je demanderai également à mes collègues les membres du comité de parler clairement et lentement lorsqu'ils poseront leurs questions.

**La sénatrice Seidman :** Merci à tous nos témoins d'être avec nous aujourd'hui et de nous présenter des informations qui sont manifestement nouvelles pour nous tous et qui nous ouvrent les yeux dans une large mesure. La réalité est troublante, à vrai dire.

Je vais vous adresser ma question, monsieur Farrant. Ce que je trouve troublant, c'est qu'il n'y a pas de données. Vous nous présentez le début d'une collecte de données, ce qui est rassurant.

J'aimerais savoir si vous avez connaissance de projets en cours où l'on tente de recueillir des données sur les répercussions sur les jurés. De telles données seraient extrêmement utiles pour de futurs programmes, les efforts de sensibilisation et l'aide financière.

J'aimerais savoir si une initiative est en cours maintenant qu'on semble reconnaître qu'il faut agir.

**M. Farrant :** Je vous remercie de la question.

Il est extrêmement difficile de mener des recherches avec des jurés, car la structure de l'appareil judiciaire empêche l'accès aux jurés. Par conséquent, les chercheurs, les universitaires et les professionnels de la santé ne sont pas autorisés à interagir avec les membres d'un jury. On ne peut pas les approcher. Les médias ne sont pas autorisés à approcher les membres d'un jury. Ils sont anonymes, leur identité est secrète et ils sont tenus au secret, sous serment. C'est une disposition importante, voire extrêmement importante, de notre système judiciaire.

Nous avons malheureusement entendu parler de cas où des jurés, à leur sortie du palais de justice, ont été suivis jusqu'à leur voiture par des personnes qui étaient à la tribune. Des jurés ont exprimé des craintes réelles pour leur sécurité. Ce n'est pas de la fiction, mais la réalité. Ils disent avoir été suivis jusqu'à leur voiture ou l'arrêt d'autobus. Ils disent qu'on les a suivis, en voiture, jusqu'à leur domicile. Il est primordial de maintenir ce degré de sécurité et de secret, mais cela nuit à la tenue de recherches à des fins éducatives.

There's an attempt in the United Kingdom now to undertake such a study, but they're in the same position as we are with the lack of access and lack of contact.

We've conducted a lot of research with past jurors. It's focus group driven, which is very rich and has revealed very cogent data, but, again, it's not quantitative; it's qualitative.

**Senator Seidman:** I think Senator Moncion talked about this, and you alluded to programming modules and things that you are doing, which gives you access to jurors, and they're no longer anonymous, presumably.

**Mr. Farrant:** The jurors that participated in our studies came to us through our network, and so these are people who have raised their hand and said, "How can I participate; how can I help?" Over the years, we have developed a cohort of jurors.

When we undertook our grounded theory approach to develop the program that is now live in British Columbia — it's our pilot program; it's twofold. One is a peer support network that we've developed, so we are training former jurors in peer support. It's one of the pillar recommendations of the Mental Health Commission of Canada to invest in peer support and to provide peer support to front-line workers to combat ill mental health and suicide outcomes in front-line workers, and we took that recommendation to provide a complementary program. In some cases, it will be there in jurisdictions that have no post-trial mental health support. So it's meant to be a national program.

The other part of our program is our court support training program, and that is training the B.C. Sheriff Service in a holistic online training program about what it's like to be a juror from the moment a summons appears in your mailbox through each trial stage. There's a section on integrity and the balance of support and duty. Mental health conditions are explained, and then there are a series of scenarios. The B.C. Sheriff Service cohort that has gone through the training has said not only is it excellent, it's the best training they've received in their career in the service.

**Senator Seidman:** It's a bit of a catch-22, right, if you can't support people because they can't be identified and you can't follow up with them to see how they're doing in their lives because they can't be identified, so it presents serious challenges to bring the kind of programming that is necessary maybe all through the process and following the process of being a juror.

Des chercheurs tentent actuellement d'entreprendre une telle étude au Royaume-Uni, mais se butent aux mêmes difficultés que nous pour ce qui est du manque d'accès et de contact.

Nous avons fait beaucoup de recherches, sous forme de groupes de discussion, auprès d'anciens jurés. Cela a été très enrichissant et nous a permis d'obtenir des données très pertinentes qui, encore une fois, ne sont pas quantitatives, mais qualitatives.

**La sénatrice Seidman :** Je crois que la sénatrice Moncion a parlé d'un sujet auquel vous avez fait allusion. Vous avez parlé de modules de programmation et de certaines de vos activités. Cela vous donne accès à des jurés qui, selon toute vraisemblance, ne sont plus anonymes.

**M. Farrant :** Les jurés qui ont participé à nos études ont été trouvés par l'intermédiaire de notre réseau. Donc, ce sont des gens qui se sont manifestés pour savoir comment participer, comment aider. Nous avons constitué un groupe de jurés au fil des ans.

Nous avons adopté la théorie ancrée dans des données empiriques pour créer le programme qui est maintenant en place en Colombie-Britannique. C'est notre programme pilote; il comporte deux volets. Le premier est un réseau de soutien par les pairs que nous avons créé et qui sert à offrir une formation en soutien par des pairs aux anciens jurés. Investir dans le soutien par les pairs et offrir ce type de soutien aux travailleurs de première ligne pour lutter contre les problèmes de santé mentale et le suicide chez les travailleurs de première ligne est l'une des principales recommandations de la Commission de la santé mentale du Canada. Nous avons suivi cette recommandation et décidé d'offrir un programme complémentaire, notamment dans des administrations qui n'offrent pas de soutien en santé mentale après le procès. Donc, c'est un programme national.

L'autre volet est notre programme de formation en services d'accompagnement. Il s'agit d'un programme de formation en ligne complet offert au Service des shérifs de Colombie-Britannique. Il porte sur ce que c'est que d'être juré, à chaque étape d'un procès, et ce, du moment qu'une personne reçoit une assignation à comparaître dans sa boîte aux lettres. Il y a un volet sur l'intégrité et sur l'équilibre entre soutien et devoir. On y explique les troubles de santé mentale, et il y a une série de scénarios. Les membres de la cohorte du Service des shérifs de Colombie-Britannique qui ont suivi cette formation ont non seulement dit que c'était une excellente formation, mais que c'était la meilleure formation qu'ils avaient reçue au cours de leur carrière au sein du service.

**La sénatrice Seidman :** N'est-ce pas un cercle vicieux de ne pas pouvoir offrir du soutien aux gens ni faire un suivi de leur bien-être parce qu'on ne peut pas les identifier? Il est donc très difficile d'offrir les programmes qui pourraient être nécessaires pendant qu'ils sont jurés et par la suite.

I wonder, is there an opportunity to — and I think maybe your program that you've developed that you just spoke about would go some way to doing that, but is there a way to develop programming in combination with the justice system with people who are already in that environment and working with the jurors? I mean, it's obvious they need to be sensitized as well to potential impacts on the juror.

**Mr. Farrant:** That's why we identified the constables, court officers and sheriffs as the first group who interact with the jurors on a daily basis. They're key contacts. They're the people who check them in in the morning and manage them throughout the trial. They're the ones actually talking to jurors by name, in some cases. They form a relationship over the trial, and so they're the best-positioned individuals to provide support and comfort.

We're not training them to be therapists, but we're training them to identify when a juror is crying in the back room or is experiencing distress and how to manage that scenario in that moment so that the work can continue.

That's why post-trial support programs like our peer support program is made available to them after they've been dismissed. They can speak to a juror who has an understanding of what it's like to be a juror, who has been there and has a common experience. That's the beauty of peer support; you're talking to someone who gets it and who understands it.

Provinces have put in place post-trial support programs run by the province — British Columbia, Saskatchewan and Ontario. We are very proud to have played a role in seeing those programs developed, but there are a limited number of sessions that are available and it's not consistent province to province either. That was one of the recommendations in the report of the Standing Committee on Justice and Human Rights, that it be a national standard.

**Senator Seidman:** I'm listening to you, and I'm thinking that there is a way to collect data. It will be anonymous data, but there is a way to collect data based on your programs. The sheriffs who see the jurors on a daily basis, who — I'm just thinking there are ways to build in data collection on the effects, even if it's anonymous.

**Mr. Farrant:** Sure.

**Senator Seidman:** This bill and the kind of work you're doing might serve, ultimately, in providing the evidence-based data, which would result in certain kinds of services to jurors who desperately need them.

Je me demande s'il est possible... Je pense que le programme que vous avez créé et dont vous venez de parler pourrait être utile à cet égard. Y a-t-il moyen d'établir des programmes de concert avec le système judiciaire, en collaboration avec des acteurs qui sont déjà dans le milieu et qui travaillent avec les jurés? Ce que je veux dire, c'est qu'il est évident qu'il y a un besoin de sensibilisation aux répercussions possibles sur les jurés.

**M. Farrant :** Voilà pourquoi nous considérons que les principales personnes-ressources pour les jurés sont les constables, les agents de cour et les shérifs. Ils sont les premiers à interagir avec les jurés au quotidien. Ce sont eux qui les accueillent le matin et les gèrent tout au long du procès. Ce sont eux qui, dans certains cas, les appellent par leur nom. Ils tissent des liens tout au long du procès. Par conséquent, ils sont les mieux placés pour leur apporter soutien et réconfort.

La formation que nous leur offrons ne vise pas à en faire des thérapeutes, mais à les aider à intervenir dans certaines situations, par exemple lorsqu'un juré pleure en coulisses ou lorsqu'un juré est en détresse, afin que le travail puisse se poursuivre.

Voilà pourquoi les programmes de soutien aux jurés après le procès, comme notre programme de soutien par les pairs, sont offerts aux jurés lorsqu'ils sont libérés de leurs fonctions. Ils peuvent parler à un juré qui comprend ce que c'est que d'être juré, qui est passé par là et qui a une expérience commune. Voilà la beauté du soutien par les pairs: cela permet de parler à une personne qui comprend ce que vous vivez.

Certaines provinces — la Colombie-Britannique, la Saskatchewan et l'Ontario — ont créé et assurent la prestation de programmes de soutien aux jurés après le procès. Nous sommes très fiers du rôle que nous avons joué dans la création de ces programmes. Toutefois, le nombre de séances offertes est limité et il y a un manque d'uniformité d'une province à l'autre. L'adoption d'une norme nationale était l'une des recommandations du rapport du Comité permanent de la justice et des droits de la personne.

**La sénatrice Seidman :** Vos propos me portent à penser qu'il y a moyen de collecter des données. Il s'agirait de données anonymisées, mais il est possible de collecter des données basées sur vos programmes. Les shérifs qui voient les jurés au quotidien, qui... Je pense simplement qu'il y a moyen d'intégrer la collecte de données sur les répercussions, même si elles sont anonymisées.

**M. Farrant :** Certainement.

**La sénatrice Seidman :** En fin de compte, ce projet de loi et le travail que vous faites pourraient servir à fournir les données fondées sur des preuves qui sont nécessaires pour créer le type de services dont les jurés ont désespérément besoin.

I hope that you're going to find that opportunity and use that opportunity to collect the kind of data that could be used.

**Mr. Farrant:** We have, and thank you for the comment and the question.

We routinely present to individuals in the justice system using the data that we have, using the focus group data that we have that talks about those experiences. We have very concrete evidence of the long-term effects of jury duty, what it's like ten years after your jury service and what it's like when the case is retried. It's devastating to individuals to learn that their case has been retried because of an error that was brought up, and that comes roaring back to you ten years later, you're suddenly retriggered and unable to manage the situation. We have that data.

**Senator Seidman:** I truly commend you for the initiative and for the work you're doing, and I think it's important to raise awareness among all of us, including legislators, of the impacts of jury duty.

Thank you.

[Translation]

**Senator Mégie:** I'm going to ask my question in French. Earlier you spoke about jury duty; when people go back to work, in their work environment, they may face outright hostility and even reprisals.

Is it because they were off work and, as a result, the workload became too big for the others, or is it because the public agreed or disagreed with the verdict and people reacted by levying reprisals?

[English]

**Mr. Farrant:** Thank you for the question.

To the last point of the question, very often, it's not related to the verdict. Most employees, when they're serving on a trial, do not talk about the trial and perhaps don't communicate what the trial was that they served on, especially when a trial reaches a middle ground verdict or one that the public, let's say, don't agree with. That's another trauma for jurors because a jury that delivers a verdict that is manslaughter — the jury doesn't own the evidence, the process and they don't manage the presentation of evidence. They weigh the evidence against the law. That was the decision that was reached based on the evidence that was put in front of them. The jury is doing their job. That's the job, and that's the result. But jurors do feel a sense of angst and grief sometimes because of that. They rarely say, "I sat on that trial" or connect themselves to that trial.

J'espère que vous aurez cette occasion et que vous pourrez en tirer parti pour collecter des données qui pourraient être utiles à cet égard.

**M. Farrant :** Nous l'avons fait. Je vous remercie de votre commentaire et de votre question.

Nous utilisons les données que nous avons, notamment les données des groupes de discussion qui portent sur ces expériences, pour faire des présentations régulières aux acteurs du système judiciaire. Nous avons des preuves très concrètes des effets à long terme de la fonction de juré, de ce qu'une personne ressent 10 ans après avoir été juré et de ce qu'elle vit lorsque l'affaire fait l'objet d'un nouveau procès. Pour un ancien juré, apprendre que l'affaire pour laquelle il a été juré est renvoyée en procès parce qu'une erreur a été relevée est dévastateur. Soudainement, 10 ans plus tard, cela peut raviver quelque chose que la personne est incapable de gérer. Nous avons ces données.

**La sénatrice Seidman :** Je vous félicite sincèrement de cette initiative et du travail que vous faites. Je pense qu'il est important de sensibiliser chacun d'entre nous, y compris les législateurs, sur les répercussions du devoir de juré.

Merci.

[Français]

**La sénatrice Mégie :** Je vais poser ma question en français. Vous avez parlé tout à l'heure de la fonction de juré; quand les gens reprennent leur travail, dans leur milieu de travail, il y a peut-être de l'hostilité ouverte ou des représailles.

Est-ce lié au fait qu'ils ont manqué des jours de travail et que, de ce fait, la charge de travail était trop grande pour les autres, ou bien est-ce parce que la population était en faveur ou en défaveur du verdict, et que les gens réagissent en faisant subir des représailles?

[Traduction]

**M. Farrant :** Je vous remercie de la question.

Très souvent, pour ce qui est du dernier point de la question, ce n'est pas lié au verdict. La plupart des employés qui participent à un procès n'en parlent pas et ne révèlent pas sur quel procès ils ont participé, en particulier lorsqu'il aboutit à un verdict nuancé ou un verdict avec lequel le public n'est pas d'accord, disons. C'est un autre traumatisme pour les jurés, car dans le cas d'un jury qui rend un verdict d'homicide involontaire, la preuve, le processus et la présentation de la preuve ne relèvent pas du jury. Le rôle du jury consiste à évaluer les éléments de preuve en fonction de la loi. La décision rendue en fonction de la preuve présentée au jury. Le jury fait son travail. Voilà la nature du travail et voilà le résultat. Toutefois, il arrive que les jurés éprouvent de l'angoisse et du chagrin en raison du résultat. Il est rare qu'ils disent qu'ils ont participé ou qu'ils se sentent liés à un procès quelconque.

Certainly, to the first part of the question, employers are aggressive and angry about a trial that extends to four months or longer. I know jurors who have been on 11-month and 18-month trials. You are away from work or you might be working on top of that. That's the case for many jurors. The expectation is "I'm proud of you that you're going to be doing this work, but you're going to get your job done, right?" So jurors are working two jobs. They're doing their duty during the day, and at night, they're burning the candle at both ends making sure their work is done and submitted. Some are even going to the office after court closes. That was my case. I went to the office and worked until 2:00 a.m. to be back in court the next morning to assume my role in a four-month trial.

[Translation]

**Senator Mégie:** Thank you. I have a clarification question for Ms. Daenzer. I understand that you specified that non-disclosure — the right to secrecy — was still legally required in Canada. Can you tell me if it's still required in the United States, or is that no longer the case?

[English]

**Ms. Daenzer:** I honestly don't know if it's always existed in the United States, but when there are big trials in the news and the jury is released, you see them commenting on camera about the entire process, the decision and all aspects. Here, that doesn't happen. Like Mr. Farrant said, the identity of jurors is secret. The media is not allowed to approach them unless a juror says, "I have something to say," and then that name becomes public.

[Translation]

**Senator Mégie:** Thank you.

[English]

**Senator Cormier:** My question will go to Mr. Farrant or Ms. Daenzer.

I think Senator Seidman asked a question to Senator Moncion about the unintended consequences of this bill if it's adopted. Do you want to speak to that? Do you feel that there could be unintended consequences? That is my first question.

Second, neither the importance of jurors to the justice system nor their risk of adverse mental health outcomes are unique to the Canadian context. In addition to the several American states that formally recognize jurors, how are jurors' contributions and services recognized in other international jurisdictions? Would it help us to understand the issues if we know what's happening elsewhere?

Quant à la première partie de la question, les employeurs réagissent avec agressivité et colère lorsqu'un procès dure quatre mois ou plus. Je connais des jurés qui ont participé à des procès ayant duré 11 mois et 18 mois. La personne s'absente du travail ou continue peut-être quand même de travailler. C'est le cas de nombreux jurés. L'attente, même si l'employeur se dit fier que son employé occupe la fonction de juré, c'est qu'il continuera de faire son travail. Par conséquent, le juré se trouve à occuper deux fonctions. Le jour, il fait son devoir de juré; le soir, il brûle la chandelle par les deux bouts pour faire son travail et le remettre à temps. Certains vont même au bureau après la fermeture du tribunal. C'est ce que j'ai fait. J'allais au bureau et je travaillais jusqu'à 2 heures du matin, puis j'étais de retour au tribunal le lendemain matin pour m'acquitter de mes fonctions. J'ai fait cela pendant les quatre mois du procès.

[Français]

**La sénatrice Mégie :** Merci. J'ai une question de précision pour Mme Daenzer. J'ai cru comprendre que vous avez spécifié que la non-divulgaration — le droit au secret — était encore en vigueur au Canada. Pouvez-vous me dire si c'est encore en vigueur aux États-Unis ou alors cela n'existe plus?

[Traduction]

**Mme Daenzer :** Honnêtement, je ne sais pas si cela a toujours existé aux États-Unis, mais lors d'importants procès très médiatisés, on voit les jurés commenter devant les caméras, à la sortie de la cour, l'ensemble de la procédure, la décision et tout autre aspect. Ici, cela n'arrive pas. Comme M. Farrant l'a indiqué, l'identité des jurés est secrète. Les médias ne sont pas autorisés à les approcher, à moins qu'un juré ne dise « J'ai quelque chose à dire ». Son nom devient alors connu du public.

[Français]

**La sénatrice Mégie :** Merci.

[Traduction]

**Le sénateur Cormier :** Ma question s'adresse à M. Farrant ou à Mme Daenzer.

Je crois que la sénatrice Seidman a posé une question à la sénatrice Moncion au sujet des conséquences imprévues de ce projet de loi, s'il est adopté. Voulez-vous répondre à cette question? Pensez-vous qu'il pourrait y avoir des conséquences involontaires? C'est ma première question.

Deuxièmement, ni l'importance des jurés pour le système de justice ni le risque pour la santé mentale associé à la fonction ne sont propres au contexte canadien. Outre les quelques États américains qui honorent officiellement les jurés, comment la contribution et le service des jurés sont-ils reconnus ailleurs dans le monde? Savoir ce qui se fait ailleurs pourrait-il nous aider à comprendre les enjeux?

**Mr. Farrant:** Thank you for the question.

In terms of unintended consequences, I don't think that willingness to serve on a jury — it could get worse, but it's already very low. Historically, it has been low for years and decades, and that comes from the lack of investment in jury duty. So those narratives about wanting to get out of jury service have come from discussions in the community based on how awful the experience was, in some ways. We haven't done a very good job of communicating the important civic duty that jury duty is or the good experiences that many jurors have. Many jurors come out of jury duty feeling like they have contributed to the justice system. They come out of jury duty feeling like they have done something for their country, and they talk about it for years afterward: "I served on a trial, and I feel very proud to have done that."

Those are the narratives that we want to share with Canadians. That's the approach we want to have. When we think about jury duty, it's not, "How am I going to get out of this?" It's, "I think this would be an interesting experience, and I want to contribute."

Again, there are Canadians who do; when the summons arrives, they are looking forward to it and are interested. However, there are a vast number who are not and who worry about how it will impact them and their job. "I'm so afraid to tell my employer about this; I don't know how they're going to react; I know how they're going to react and it's not going to be good."

In terms of recognition, we've had great conversations with the states of California, Texas, Missouri, Florida and New York where jury duty or juror appreciation week is in place in many of those states. It's not at the level that I think even they would like to see it. It's a piecemeal approach; it's not nationally recognized. The federal courts of the United States do recognize it as well, but there's really not a lot anywhere else in the world.

**Senator Cormier:** What are the main financial issues for you after this bill is adopted? Where should the money be put in terms of priorities?

**Mr. Farrant:** For this bill, it's funding; funding is the main problem. We have a plan to launch initiatives with Canadian workplaces. We want to speak directly to employers across the country about the importance of jury duty. We want to connect to them to remind them that it's their responsibility and their obligation to support employees when they serve on jury duty.

**M. Farrant :** Je vous remercie de la question.

Pour ce qui est des conséquences imprévues, je ne pense pas que la volonté de faire partie d'un jury... Cela pourrait empirer, mais elle est déjà très faible. C'est d'ailleurs le cas depuis des années, voire des décennies, en raison du manque d'investissement dans la fonction de juré. Donc, le discours qu'on entend sur le désir de se soustraire au devoir de juré découle de témoignages qui circulent dans la communauté selon lesquels cela constitue une expérience horrible, d'une certaine manière. Nous n'avons pas vraiment réussi à faire connaître l'importance du devoir civique qu'est la fonction de juré ou à partager les expériences positives de nombreux jurés. Beaucoup de jurés sortent de l'expérience avec le sentiment d'avoir contribué au système de justice, d'avoir fait quelque chose pour leur pays, et ils en parlent pendant des années : « J'ai participé à un procès et j'en suis très fier. »

Voilà les témoignages que nous voulons transmettre aux Canadiens. Voilà l'approche que nous voulons adopter. Lorsqu'on pense au devoir de juré, la réaction ne doit pas être « Comment vais-je m'en soustraire? », mais plutôt « Je pense que ce serait une expérience intéressante et je veux contribuer. »

Encore une fois, il y a des Canadiens qui ont de l'intérêt. Lorsqu'ils reçoivent l'assignation à comparaître, ils attendent l'expérience avec impatience et sont intéressés. Cependant, beaucoup de gens ne le sont pas et sont préoccupés par les répercussions que cela peut avoir sur eux ou sur leur emploi : « J'ai tellement peur d'en parler à mon employeur; je ne sais pas comment il va réagir, ou plutôt je sais comment il va réagir et ce ne sera pas bon. »

Pour ce qui est de la reconnaissance, nous avons eu d'excellentes discussions avec des responsables de la Californie, du Texas, du Missouri, de la Floride et de l'État de New York. Beaucoup de ces États ont déjà une semaine d'appréciation des jurés ou du devoir de juré. Je pense qu'ils n'ont pas atteint le niveau espéré. C'est une approche fragmentaire et non une reconnaissance à l'échelle nationale. Les tribunaux fédéraux des États-Unis reconnaissent aussi ce rôle, mais il y a peu de choses en ce sens ailleurs dans le monde.

**Le sénateur Cormier :** Pour vous, après l'adoption de ce projet de loi, quels seront les principaux enjeux sur le plan financier? Où les fonds doivent-ils aller en priorité?

**M. Farrant :** Pour ce projet de loi, c'est le financement; voilà le principal problème. Nous avons un plan pour lancer des initiatives dans les milieux de travail canadiens. Nous voulons parler de l'importance du devoir de juré directement aux employeurs de partout au pays. Nous voulons les rencontrer pour leur rappeler qu'ils ont la responsabilité et l'obligation d'appuyer leurs employés qui font partie d'un jury.

This is the last mandatory civic duty left in our society. There is nothing left. We don't conscript for the military and voting is not mandatory, but jury service is.

We want to speak to schools. We have an education platform. When we speak to teachers, they are excited about it and say that their students would love this. We want to do it in the right way, that students use technology and engage with digital platforms.

We want to promote it to Canada. We have had a "thank you, jurors" campaign now for the last two years. We were very proud that prominent Canadians volunteered their time to contribute to our campaign in the past.

But it's a matter of funding. It's funding that will see these programs materialize.

**The Chair:** I have two questions. Let me pose my first question to the Honourable Patrick LeSage.

We heard from Mr. Farrant that when and if this bill becomes law, constables, court officers and marshalls will play a role in jury appreciation week. You're a judge. Can you tell us what role judges should play, if any, in appreciating the work of jurors in this proposed week?

**Mr. LeSage:** It's delicate, but there are ways we can at least assist.

One of the delicate things is that if a person is mentally upset, substantially and significantly, during the course of a trial, the question is: Can anybody in the court structure recommend that they go and talk to a psychiatrist or psychologist, whomever. The risk in that is that, at the end of the day, people might ask whether that person's vote on the verdict their vote or the vote of the psychologist or psychiatrist.

Having said that, it is so important that the court structure recognizes this issue, accepts that it is a very real problem and at least be in a position to provide some sort of assistance to them. I was directly involved in that almost 30 years ago. What I did was to arrange — it was all privately done with a group of psychologists and psychiatrists who would donate their time to come and speak to the jurors after the trial. Now, that may be too late, but the other issue is that one has to be very careful about giving treatment or advice during the course of the trial. That's delicate.

In that case, through the goodness and charity of the psychologists and psychiatrists, we had arranged that the jurors would see these people immediately after the trial and, in fact,

C'est le dernier devoir civique obligatoire qui reste dans notre société. Il n'y a rien d'autre. Nous n'avons pas de conscription pour le service militaire et voter n'est pas obligatoire, mais la fonction de juré est obligatoire.

Nous voulons faire des présentations dans les écoles. Nous avons une plateforme éducative. Lorsque nous parlons aux enseignants, ils sont très enthousiastes et nous disent que leurs étudiants adoreraient cela. Nous voulons faire les choses correctement, en permettant aux étudiants d'utiliser la technologie et de participer sur des plateformes numériques.

Nous voulons promouvoir ce rôle dans l'ensemble du pays. Nous menons une campagne de remerciement à l'intention des jurés depuis maintenant deux ans. Nous sommes très fiers que d'éminents Canadiens aient donné de leur temps pour participer à notre campagne dans le passé.

Cela dit, c'est une question de financement. La concrétisation de ces programmes est tributaire du financement.

**La présidente :** J'ai deux questions. La première s'adresse à l'honorable Patrick LeSage.

M. Farrant a indiqué que lorsque ce projet de loi deviendra loi, le cas échéant, les constables, les agents de cour et les commissaires joueront un rôle dans la Semaine d'appréciation de la fonction de juré. Vous êtes juge. Selon vous, quel rôle les juges devraient-ils jouer, le cas échéant, dans l'appréciation de la fonction de juré dans le cadre de la semaine proposée?

**M. LeSage :** C'est délicat, mais nous avons des façons d'aider, à tout le moins.

Une des situations délicates, c'est la possibilité qu'un juré soit perturbé sur le plan psychologique de manière substantielle et significative en cours de procès. La question qui se pose est de savoir si quelqu'un, dans l'appareil judiciaire, peut recommander qu'elle consulte un psychiatre ou un psychologue, par exemple. Le risque, en fin de compte, c'est que l'on pourrait se demander si le vote de cette personne au sujet du verdict est le sien ou celui du psychologue ou du psychiatre.

Cela dit, il est très important, dans l'appareil judiciaire, de reconnaître l'existence de ce problème très réel et d'offrir, à tout le moins, une aide quelconque à ces personnes. J'ai directement participé à ce processus il y a près de 30 ans. J'avais organisé... C'était une initiative privée; un groupe de psychologues et de psychiatres donnaient de leur temps pour venir discuter avec les jurés après le procès. Maintenant, il est peut-être trop tard, mais l'autre problème, c'est qu'il faut faire preuve d'une grande prudence avant d'offrir des traitements ou des conseils au cours d'un procès. C'est délicat.

Dans ce cas, grâce à la bonté et à la générosité des psychologues et des psychiatres, nous avons fait en sorte que les jurés puissent consulter ce genre de professionnels

before they left the courthouse. They weren't forced to do this, it was voluntary. We had two separate rooms, and what went on there was totally confidential. So the jurors, all 12 of them, after the verdict was delivered, I went into the jury room and told them that we had this available. They seemed to be very grateful for that. I made it very clear that we would have no involvement, the court structure, in the sense of tracking or treating.

That was a pretty rudimentary structure at that time long ago, but there has to be a way that, at the very least, the jurors can have available to them, at no cost to themselves, psychiatric and psychological services. That can be done, but that isn't the whole answer. It's certainly part of the answer.

I do admire and respect both what Mr. Farrant has been doing and what Ms. Daenzer has been doing is their involvement in this issue over the years. It's moved quite a ways, but it moved from nowhere, from nothing, to where at least there is some hope at this point. But there still has to be a structure created — and don't ask me how one does this — where the jurors are aware very early on that psychiatric assistance can be available.

**The Chair:** Thank you very much.

Mr. Farrant, I have been a juror. I was sequestered for two weeks. I worked for an enlightened employer and there was no financial penalty to me, although it was a difficult process.

I want to ask you whether you have a sense of the human resources landscape of employers and whether or not you believe there is a trend line of embracing in human resources policies the last civic duty. I really take that to heart because we also do not have a national youth service, as some of us think we should. We have jury duty. I wonder if you have a sense if businesses — let's start with big businesses — are embracing of the civic duty.

**Mr. Farrant:** Thank you for the question. It is a very interesting question, and we've done some work and investigation in this area. Embracing jury duty and celebrating it is almost non-existent. In workplace human resources modules, in any of the human resource practices or any of the online "know your employer" portals and those types of things, jury duty is not there at all. There might be a small line that says your salary will be maintained on jury duty, and that's it.

immédiatement après le procès et, en fait, avant même qu'ils ne quittent le palais de justice. Les jurés n'étaient pas forcés de le faire, la participation étant volontaire. Nous avons préparé deux locaux séparés, et les séances qui ont eu lieu se sont évidemment déroulées en toute confidentialité. À la suite du verdict, les 12 jurés sont entrés dans la salle des jurés, et je leur ai expliqué que nous disposions de ce service. Ils m'ont semblé très reconnaissants. J'ai pris le soin de préciser que notre intervention ne s'inscrivait pas dans un cadre judiciaire de suivi et de traitement.

À l'époque, il s'agissait d'une structure plutôt rudimentaire, mais je pense qu'il est possible de trouver les moyens d'offrir aux jurés l'accès gratuit à des services psychologiques et psychiatriques. Il ne s'agit pas d'une panacée, mais cela fait partie de la solution.

J'admire profondément le travail effectué par M. Farrant et par Mme Daenzer, qui se sont beaucoup impliqués dans ce dossier au fil des ans. La situation a beaucoup évolué, alors que nous ne partions de rien, pour arriver à un stade où nous sommes au moins en mesure de fournir un peu d'espoir aux jurés. Mais il faut encore créer une structure — et ne me demandez pas comment faire pour s'y prendre —, qui permet aux jurés de comprendre dès le début de leur parcours qu'ils peuvent avoir accès à de l'aide psychiatrique.

**La présidente :** Merci beaucoup.

Monsieur Farrant, j'ai moi-même déjà agi comme jurée et j'ai été enfermée avec les autres jurés pendant deux semaines. Je travaillais à l'époque pour un employeur compréhensif, et je n'ai donc pas été pénalisée sur le plan financier, bien que tout le processus ait été difficile.

Je voudrais vous demander si vous avez une idée du contexte actuel au sein des ressources humaines et des employeurs. Est-ce que vous percevez une tendance chez les ressources humaines à considérer le travail du juré comme un ultime devoir de citoyen. Cet enjeu me tient réellement à cœur parce que le Canada n'a pas de service national pour les jeunes, comme le déplorent plusieurs d'entre nous. En tant que citoyens, il nous reste le devoir de juré. Je me demande si vous avez l'impression que les entreprises, et notamment les grandes entreprises, réalisent l'importance que revêt le devoir civique.

**M. Farrant :** Je vous remercie pour cette question très intéressante. Nous avons effectué un certain nombre de travaux et d'enquêtes dans ce domaine. L'acceptation et la promotion du devoir de juré sont quasiment inexistantes dans le monde du travail. Dans les modules de ressources humaines comme dans les portails en ligne de type « Découvrez votre employeur », le devoir de juré n'est même pas mentionné. Dans le meilleur des cas, on peut trouver une petite ligne indiquant que le salaire de l'employé continuera de lui être versé pendant la période du procès. Mais c'est tout.

In some cases, there is a note on an employee portal that talks about a narrative like Bob did his civic duty but also worked overtime with the company to get his work done, and we're so proud of Bob for continuing to support the company in getting his work done. There is no mention of celebrating his service and no celebration of the company's commitment to support jury duty.

When you talk to human resources professionals directly, some of them scratch their head and say they don't even know, they have to go and look. There is a lot of investigation there. That is among established, well-respected companies across the spectrum.

There are a lot of start-up companies who have grown substantially in two or five years that had never thought about jury duty and never even thought that they should have a policy around it, and then when they look at the letter of the law, they realize they don't have to do that much. They could, and do, put that employee on short-term disability because they're not obligated to maintain their pay. That's the law in every province except Newfoundland and Labrador. It's illegal to terminate an employee for serving on a jury, but they're not obligated to maintain their salary. That is a provision of the employer doing that as a best practice.

**The Chair:** There is a lever that the federal government has over federally regulated employers. I leave that as a suggestion for you.

[*Translation*]

**Senator Petitclerc:** My question is for you, Mr. Farrant, but obviously I'd be happy to hear from the other witnesses.

I listened to you and it seems to me that several things that can be done while a juror is serving, and by that I mean that's when they have contact with them even if their identity is kept secret, and they can provide them with services and tools.

Will it remain a big challenge to wonder if they can check on them once they go back home? It seems to me that's a time of great vulnerability should they need it, a few weeks or a few years later.

Regarding your focus group, you said earlier that people raised their hand. What happens with those who, for whatever reason, don't raise their hand? Is it even realistic to think that we might somehow be able to check on these people to ensure they don't

Dans certains cas, le portail des employés présente de courts récits, du genre l'employé Bob a accompli son devoir civique, mais il a également effectué des heures supplémentaires pour son employeur. Nous sommes donc très fiers de Bob, qui a su démontrer sa loyauté envers son employeur. Par contre, de telles histoires ne mettent jamais de l'avant l'importance du devoir de juré ni l'engagement de l'entreprise à soutenir les jurés.

Lorsque l'on s'adresse directement aux professionnels des ressources humaines, certains d'entre eux ne connaissent même pas la politique de leur entreprise à l'égard du devoir de juré. Je parle ici d'entreprises bien établies et respectées, et ce, dans tous les secteurs économiques.

Beaucoup de jeunes entreprises ont considérablement amélioré leurs connaissances en deux ou cinq ans. Auparavant, elles n'avaient jamais pensé au devoir de juré et n'avaient donc pas élaboré de politique à ce sujet. Toutefois, en étudiant l'objectif, l'esprit et la lettre de cette loi, de nombreux dirigeants d'entreprise se sont rendu compte qu'en réalité, ils n'ont pas besoin de faire grand-chose. L'employeur peut par exemple accorder à son employé un congé d'invalidité à court terme, et n'est pas tenu de lui verser un salaire normal. C'est la loi dans toutes les provinces, sauf à Terre-Neuve-et-Labrador. Il est illégal de licencier un employé ayant été appelé à intégrer un jury, mais l'employeur n'est pas tenu de lui verser un salaire. Il s'agit là d'une disposition de l'employeur qui s'inscrit dans le cadre des meilleures pratiques.

**La présidente :** Le gouvernement fédéral dispose d'un levier par rapport aux employeurs relevant de la compétence fédérale. Je vous laisse le soin d'y réfléchir.

[*Français*]

**La sénatrice Petitclerc :** Ma question s'adresse à vous, monsieur Farrant, mais je serai évidemment heureuse d'entendre les autres témoins.

Je vous écoutais et il me semble qu'il y a quand même plusieurs choses qu'on peut faire pendant qu'un juré est en train d'accomplir son devoir, c'est-à-dire que c'est à ce moment-là qu'on a un contact avec eux, même s'ils sont anonymes, et qu'on peut leur offrir des services ou des outils.

Est-ce que cela restera un grand défi de se demander si on peut faire un suivi une fois qu'ils sont retournés à la maison? Cela me semble un point de grande vulnérabilité s'ils en ont besoin, quelques semaines ou quelques années après.

Pour votre groupe de pairs, vous avez dit plus tôt que les gens ont levé la main. Qu'est-ce qui se passe avec ceux qui, pour toutes sortes de raisons, ne lèvent pas la main? Est-ce même réaliste de croire qu'on pourrait, d'une façon ou d'une autre, être

have particular needs a few weeks or months down the road? Will that always be a serious issue, since their identity is kept secret?

[English]

**Mr. Farrant:** Thank you for the question. We've recently conducted focus groups, we're very pleased to be working directly with the Ontario coroner's inquest unit and we did some focus groups with near and present former jurors. We were very proud that there was an agreement with the inquest unit to follow up with jurors directly and connected them for a focus group. But that's unique and was an agreement with the inquest unit, it's not the case with criminal and civil trials.

Following up with jurors is extremely challenging because there is no provision, no law in place and no mechanism to follow up with them after they've completed their service. The mechanics of that decision are foreign to me too in terms of exactly who would have the power and authority to see that through.

The information gap at the front end is a challenge for jurors as well. Many jurors talk about still being extremely nervous about what's really expected of them on day one. "I have a lot of questions and I can't find the information." We have built and modelled an information app that would be available to all Canadians in multiple languages, not just English and French, but multiple languages, in Indigenous languages as well, and would be able to toggle based on the region you live in and provide you with the information about jury service in the province that you reside in.

We've also talked about the possibility of there being maybe a day zero, not a day one, but a day zero where the jury is educated on what's expected of them. There are questions, "What do I wear to court? I don't know. I assume I have to dress up for it." But simple questions that still we cannot find answers to.

Again, we're not opinionating jurors about the trial they're going to be viewing, but certainly about what's expected of them and what the process is. Again, there is a gap province by province by province, inconsistency on where that information is available or even if it's available at all.

[Translation]

**Senator Petitclerc:** Ms. Daenzer, as we were told earlier and have been for several years — you said it yourself — when you finish your duty, you're told to keep it secret and that's it. In

en mesure de faire un suivi auprès de ces gens pour s'assurer qu'ils n'ont pas de besoins particuliers quelques semaines ou quelques mois après? Est-ce que cela restera toujours un grave problème, puisqu'ils sont anonymes?

[Traduction]

**M. Farrant :** Je vous remercie de la question. Nous avons récemment organisé des groupes de discussion composés d'anciens jurés, et nous sommes très heureux de collaborer directement avec l'unité d'enquête du coroner de l'Ontario. Nous sommes très fiers qu'un accord ait été conclu avec l'unité d'enquête pour assurer un suivi direct des jurés, et pour les faire participer à un groupe de discussion. Toutefois, il s'agit là d'un cas unique dans le cadre d'une entente conclue avec l'unité d'enquête, ce qui n'est pas le cas lors des procès criminels et civils.

Le suivi des jurés est une tâche particulièrement difficile, car il n'y a aucune disposition, aucune loi en place et aucun mécanisme pour assurer leur suivi une fois leur devoir accompli. Je ne suis pas familier avec les mécanismes de ce processus, et je ne sais pas exactement qui dispose de l'autorité nécessaire pour mener à bien cette démarche.

Le manque de renseignements en amont constitue également un défi pour les jurés. Nombre d'entre eux se disent extrêmement nerveux à l'idée de savoir ce que l'on attend vraiment d'eux le jour J. Plusieurs jurés ont beaucoup de questions, mais n'arrivent pas à trouver les renseignements adéquats. Nous avons donc conçu et modélisé une application de renseignements disponible en plusieurs langues, dont l'anglais, le français, et certaines langues autochtones. Cette application offre des services personnalisés aux jurés en fonction notamment de leur province de résidence.

Nous avons également évoqué la possibilité qu'il y ait un jour une sorte de « jour zéro », pas un jour un, mais bien un jour zéro où les jurés seraient informés de ce que l'on attend d'eux. Les jurés se posent toutes sortes de questions, et s'interrogent par exemple sur la manière de s'habiller lors du procès. Ce sont des questions simples, mais nous ne parvenons pas toujours à trouver les meilleures réponses.

Je tiens une fois de plus à préciser que notre objectif n'est pas de donner aux jurés notre propre avis concernant le procès auquel ils vont assister. L'important est de mieux les outiller par rapport à ce que l'on attend d'eux, et sur la procédure à suivre. Nous constatons certaines lacunes d'une province à l'autre, ainsi que des incohérences quant à la disponibilité de certains types de renseignements.

[Français]

**La sénatrice Petitclerc :** Madame Daenzer, comme on nous l'a dit plus tôt et depuis plusieurs années — et vous l'avez dit vous-même —, vous finissez d'accomplir votre devoir, on vous

your opinion, is that still how things go? Are people a little better equipped, be it with a phone number or something else, or are they still being told, “Thank you, and keep the secret”?

[English]

**Ms. Daenzer:** Yes, basically. It’s still “keep it a secret” pretty much. But as Mr. Farrant mentioned, there are basically four sessions of counselling now provided in British Columbia, Ontario and another couple of provinces. But the pilot project that we launched for the peer-to-peer support program coincides with those four sessions so that at the end of the trial we have also created a pamphlet that the sheriffs would then give to each juror that would give you the information about the peer-to-peer support program. You can keep that and contact us two months later, five months later. There is no stipulation for that program in length of time or number of sessions because, as Mr. Farrant said, if someone comes up for retrial or parole, this can trigger something. Somebody can then automatically go to the website, log on and then make an appointment with a peer support person and discuss the emotions that they’re feeling.

**The Chair:** Thank you very much.

**Senator Burey:** My question is for the three witnesses, Mr. Farrant, Ms. Daenzer and Justice LeSage.

You said, Mr. Farrant, only 19% of Canadians are willing to serve. I think that was very important for us to hear.

Ms. Daenzer, you talked about the financial impact, and I think we have also talked about the varying human resources policies — Senator Omidvar, about possibly provincial and federal legislation.

Justice LeSage, you talked about the importance of community.

I would like to know — and we have talked about this in this session — because I want to use a specific word: How would or could this bill lead to a more inclusive jury pool? Because I think that is probably what you want to happen, but how could this bill lead to a more inclusive jury pool?

**Ms. Daenzer:** I’ll answer quickly. Thank you for the question. It’s a great one. It’s one that we always talk about.

As you know, many of the people who are standing trial often come from marginalized communities and the Charter says you have the eligibility to be judged by a panel of your peers. If half

dit de garder le secret et c’est tout. À votre avis, est-ce que cela se passe encore ainsi? Les gens sont-ils un peu mieux outillés, ne serait-ce qu’avec un numéro de téléphone ou quelque chose d’autre, ou leur dit-on encore : « Merci, et gardez le secret »?

[Traduction]

**Mme Daenzer :** Oui, en effet. Je pense que ce manque de renseignements est entre autres attribuable à la culture du secret entourant les jurys. Mais comme l’a mentionné M. Farrant, quatre séances de conseil sont actuellement proposées en Colombie-Britannique, en Ontario et dans quelques autres provinces. Le projet pilote que nous avons lancé pour le programme de soutien par les pairs coïncide avec ces quatre sessions, de sorte qu’à la fin du procès, nous avons également créé une brochure que les shérifs pourront remettre à chaque juré. Cette brochure contient tous les renseignements pertinents sur le programme de soutien par les pairs. Les jurés pourront la conserver et nous contacter quelques mois plus tard. Il n’y a pas de stipulation pour ce programme en termes de durée ou de nombre de sessions, car, comme l’a expliqué M. Farrant, lorsqu’un prévenu se présente pour un nouveau procès ou pour demander une libération conditionnelle, cela peut déclencher tout un processus. Un juré pourra alors se connecter automatiquement sur le site Web, et prendre rendez-vous avec un employé de soutien pour discuter de son état mental.

**La présidente :** Merci beaucoup.

**La sénatrice Burey :** Ma question s’adresse à M. Farrant, à Mme Daenzer et à M. LeSage.

Monsieur Farrant, vous avez indiqué que seuls 19 % des Canadiens se disent prêts à servir au sein d’un jury. Je pense qu’il s’agit d’une information très importante pour le comité.

Madame Daenzer, vous avez parlé des répercussions sur le plan financier. Je crois me rappeler que nous avons également discuté avec la sénatrice Omidvar des différentes politiques en matière de ressources humaines, et de projets de loi à l’échelle fédérale et provinciale.

Monsieur LeSage, vous avez pour votre part décrit l’importance des liens communautaires.

J’aimerais comprendre de quelle manière ce projet de loi pourrait amener à la mise en place de groupes de jurés plus inclusifs? Je me doute bien que tel est votre objectif, mais comment y parvenir de façon concrète?

**Mme Daenzer :** Je vous remercie pour votre excellente question, à laquelle je vais essayer de répondre rapidement. Il s’agit en fait d’un enjeu qui nous occupe sur une base régulière.

Comme vous le savez, les personnes qui se présentent devant les tribunaux sont souvent issues de communautés marginalisées. Or, la Charte stipule que chacun a le droit d’être jugé par un

of the population cannot even afford to be there, what you wind up with sitting on the jury is a bunch of old, retired teachers who have the time and people who work in the corporate world because they're continuing to be paid. We need to change that if we want juries to truly reflect the population, and the only way we can do that is by having the provincial governments automatically increase the jury duty pay from day one to reflect minimum wage.

**Senator Burey:** Thank you.

**The Chair:** Senator Burey, do you want more witnesses to weigh in or are you mindful of my stress?

**Senator Burey:** I am mindful of your stress, Madam Chair, but they could give written responses.

**The Chair:** They could certainly give written responses.

**Senator Dasko:** My question is to Mr. LeSage and Mr. Farrant.

Senator Moncion earlier said, "Some people should not be jurors." I would like to pursue that for a moment just to try to learn to what extent people who might have some sorts of trauma — I mean, given the issues with jurors and the experiences they go through, to what extent does the system permit people who have issues, whatever they may be, to exempt themselves or to not be selected as jury members? I think, for example, people who are squeamish like me, I mean to be confronted with a situation in a court where you might be subject to visual graphics or whatever.

To what extent does our system permit people to be exempted from jury duty because of these potential issues? Mr. LeSage, could you comment on that, please?

**Mr. LeSage:** That's a very good question. The fact is that a person can at jury selection at the outset — and bear in mind I have not been in a courtroom for several years, but I was in and around one for 40 — before the selection occurs, in my day at least, we always asked people if there was some pressing reason why they could not participate. So people could get up and they could say, "I suffer from schizophrenia, I'm bipolar," but that's more than kind of an awkward way of doing it.

At one trial in which I participated — I think this could be done more often — it was the Bernardo trial, what we did is we gave all the potential jurors a questionnaire and we asked that

groupe de pairs. Comme la moitié de la population canadienne n'a même pas les moyens financiers de faire partie d'un groupe de jurés, par conséquent, nous nous retrouvons fréquemment avec des groupes de jurés composés d'enseignants retraités qui ont beaucoup de temps libre, et de personnes qui travaillent pour un employeur capable de leur verser un salaire. Nous devons changer cet état de fait pour que les groupes de jurés reflètent réellement la population canadienne dans toute sa diversité. Le seul moyen d'y parvenir est de demander aux gouvernements provinciaux d'arrimer automatiquement la rémunération des jurés au salaire minimum, et ce, dès le premier jour du procès.

**La sénatrice Burey :** Je vous remercie.

**La présidente :** Sénatrice Burey, souhaitez-vous faire intervenir d'autres témoins, ou êtes-vous consciente de mon stress par rapport au temps?

**La sénatrice Burey :** Je suis consciente de votre stress, madame la présidente, et les témoins pourraient donc nous faire parvenir leur réponse par écrit.

**La présidente :** En effet, il s'agit d'une bonne solution.

**La sénatrice Dasko :** Ma question s'adresse à M. LeSage et à M. Farrant.

La sénatrice Moncion a dit tout à l'heure que certaines personnes ne devraient pas être appelées à faire partie d'un jury. J'aimerais approfondir cette question un instant pour déterminer dans quelle mesure les personnes susceptibles de souffrir de traumatismes de toutes sortes pourraient être exemptées lors de la sélection des jurés. Je pense par exemple aux gens qui, comme moi, pourraient être traumatisés à la vue d'images perturbantes ou d'autres formes de violence, ce qui est le cas lors de nombreux procès.

Dans quelle mesure le système judiciaire permet-il d'exempter des personnes du devoir de juré en raison de telles limitations potentielles? Monsieur LeSage, pourriez-vous nous faire part de votre avis à ce sujet, s'il vous plaît?

**M. LeSage :** Il s'agit d'une très bonne question. D'abord, je vous demande de garder à l'esprit le fait que j'ai participé à une quarantaine de procès au cours de ma carrière de juge, mais que cela remonte à plusieurs années. À cette époque, la procédure juridique exigeait de toujours demander aux jurés potentiels s'ils avaient un motif majeur de ne pas intégrer le groupe de jurés. Chacun avait donc le loisir de se lever et de révéler qu'ils souffrent de schizophrénie ou de bipolarité, par exemple. Je peux vous confirmer que cette façon de procéder a créé toutes de situations très embarrassantes.

Lors d'un procès auquel j'ai participé à titre de juge — je pense qu'il s'agissait du procès de Paul Bernardo —, nous avons demandé à tous les jurés potentiels de remplir un questionnaire.

very question. Would you feel incapable or hindered because of your health situation, mental or other — I don't think we used the words "mental or other." The fact was the persons were able to then write — it was written. That all came to the judge and to the defence and Crown. The result was that for a significant number of persons in that case, I was simply able to, as a judge, look at the Crown and defence and say, "You've read Mrs. Jones' response, do you not think she should be excused?" I may not say "do you not think," but "What do you think?" Immediately, the counsel would say, "Yes, they should be excused."

That was a way of doing it. It's an extra procedure, but it worked, and it worked very well. Many of the people that were excused were excused without them having to disclose why they were asking to be excluded.

**Senator Dasko:** Mr. Farrant, is that the way you understand that it still happens?

**Mr. Farrant:** That is my understanding as well, yes, that everyone has an opportunity to disclose their narrative and reasons why they would not be able to serve in a graphic case. More often than not, they are dismissed on those grounds, too.

**Senator Dasko:** Thank you.

**The Chair:** Senator Burey, would you like Mr. Farrant or Ms. Daenzer to answer your question because we've been given grace by our interpreters for just five more minutes.

**Senator Burey:** Would you mind, Mr. Farrant? It's about the inclusiveness of the jury pool and the bill.

**Mr. Farrant:** Well, the bill will go a long way to remind Canadians coast to coast about the value of serving on a jury and the value of participating in the justice system and representing your community. This is the opportunity for you to represent your community directly in the justice system, and that's a message that we don't hear too often and that's an important one that we want to disclose to Canadians.

Jury pay underpins that. If we have identified systemic racism in the justice system, which we agree exists, simply raising jury pay automatically gives a financial opportunity for people to serve. Jury pay is less than minimum wage. It's roughly \$5 an

Ce questionnaire contenait des questions du genre : « Pourriez-vous, dans certaines situations, vous sentir incapable ou mal à l'aise en raison de votre état de santé, que ce soit sur le plan physique ou mental? » En réalité, je ne pense pas que nous ayons utilisé le terme « santé mentale ». Le fait est que les jurés potentiels avaient l'occasion de répondre à un tel questionnaire, qui était ensuite transmis au juge, au procureur de la Couronne et aux avocats de la défense. Lors du procès Bernardo, il m'est arrivé de m'adresser tant à la Couronne qu'à la défense et de déclarer quelque chose comme : « Vous avez lu la réponse de Mme Jones à la question X du questionnaire. Êtes-vous d'avis que Mme Jones puisse bénéficier d'une exemption d'exercer son devoir de jurée? » La réponse des avocats de la défense ne tardait jamais à se faire entendre : « Oui, Mme Jones devrait être exemptée. »

À l'époque, c'était une façon de procéder. Il s'agissait d'une procédure supplémentaire très efficace, et qui a permis à de nombreux jurés potentiels d'être exemptés sans devoir révéler publiquement le motif justifiant une telle exemption.

**La sénatrice Dasko :** Monsieur Farrant, est-ce que selon vous cette procédure existe encore aujourd'hui?

**M. Farrant :** D'après ce que je sais, oui, chaque juré potentiel dispose toujours de la possibilité d'expliquer les raisons pour lesquelles il ne juge pas être en mesure d'intégrer un groupe de jurés. Certains évoquent par exemple leur incapacité à visionner des images ou des vidéos violentes. Dans la plupart des cas, les jurés potentiels obtiennent gain de cause et sont exemptés.

**La sénatrice Dasko :** Je vous remercie.

**La présidente :** Sénatrice Burey, voudriez-vous que M. Farrant ou Mme Daenzer réponde à votre question, car on m'indique que nos interprètes nous accordent cinq minutes supplémentaires.

**La sénatrice Burey :** Souhaitez-vous prendre la parole en premier, monsieur Farrant? Nous aimerions entendre votre avis sur le projet de loi, notamment sur la question de l'inclusivité du groupe de jurés.

**M. Farrant :** Je pense que ce projet de loi contribuera grandement à rappeler à l'ensemble des Canadiens l'importance de faire partie d'un jury, de participer au système judiciaire, et de représenter sa communauté. C'est l'occasion pour tout un chacun de représenter sa communauté directement au sein du système judiciaire. Il s'agit là d'un message que nous n'entendons pas trop souvent, mais qui doit être porté à l'attention de la population canadienne.

La rémunération des jurés constitue la pierre angulaire de notre système judiciaire. Nous avons reconnu l'existence d'un racisme systémique au sein du système judiciaire, et le simple fait d'augmenter la rémunération des jurés leur offre une

hour in Ontario. That is what you're making at the \$40 mark. That doesn't pay for bills. That doesn't cover lost income. It barely pays for your parking and your lunch.

**Senator Burey:** Thank you.

**Senator McPhedran:** I'm very mindful of the time, so I'm not going to launch into a complicated question.

I want to thank Senator Moncion, our witnesses today and those that have been involved in this project because more than anything, to my ears, this is really about our democracy.

Mr. Farrant, you mentioned the obligation as a civic obligation, but the contributions and the health of our entire legal system is predicated on the jury system. I want to express huge gratitude and hope that we can frame the understanding of this in terms of the higher functioning of a more inclusive democracy.

**Mr. Farrant:** Thank you. I appreciate the comment, and I'm very grateful for it.

**The Chair:** I wish to thank all our panel members and our witnesses for your testimony — Ms. Daenzer, the Honourable Patrick LeSage, Mr. Farrant — and, of course, our gratitude to Senator Moncion for providing us with this opportunity to weigh in on a matter that does not receive the attention that it should, and it did so today.

Thank you very much.

(The committee adjourned.)

excellente incitation à exercer leur devoir de citoyen. Je rappelle que la rémunération des jurés est inférieure au salaire minimum. En Ontario, par exemple, la rémunération d'un juré est de 5 \$ de l'heure, ce qui ne permet évidemment pas de payer les factures ni de couvrir une perte de revenus. Ce petit montant permet à peine de s'acquitter de la facture du stationnement et du repas du midi.

**La sénatrice Burey :** Je vous remercie.

**La sénatrice McPhedran :** Comme je suis très attentive à l'heure, je ne vais pas me lancer dans une question trop complexe.

Je tiens à remercier la sénatrice Moncion, ainsi que nos témoins d'aujourd'hui et tous ceux et celles qui ont participé à l'élaboration de ce projet, car, à mes yeux, il s'agit avant tout d'une question de démocratie.

Monsieur Farrant, vous avez parlé du devoir de juré comme d'une obligation civique. J'irais même plus loin, car c'est toute la solidité et la crédibilité du système juridique canadien qui reposent sur le système des jurys. Je tiens à vous exprimer mon immense gratitude, et j'espère que nous pourrions continuer d'améliorer l'efficacité et l'inclusivité de notre démocratie.

**M. Farrant :** Merci beaucoup pour le compliment.

**La présidente :** Je souhaite remercier tous les membres du comité, ainsi que nos trois témoins : Mme Daenzer, M. LeSage et M. Farrant. J'aimerais également exprimer toute notre gratitude envers la sénatrice Moncion, qui nous a fourni l'occasion de discuter d'un sujet important auquel on devrait accorder davantage d'attention.

Merci beaucoup.

(La séance est levée.)